

PLAN
REGLEMENTAIRE
A-1

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

AMBLETEUSE

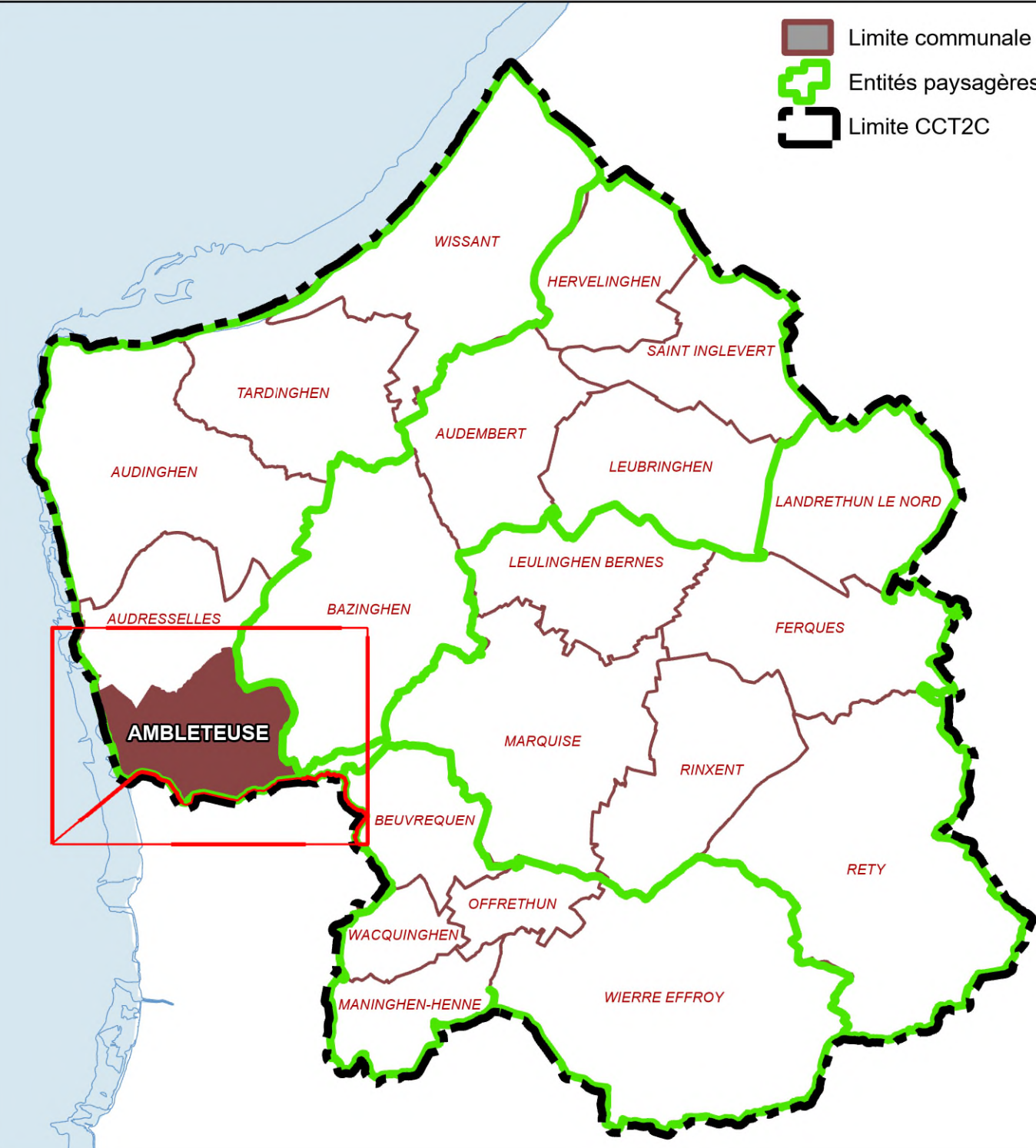


APPROBATION LE 04 Décembre 2019
Arrêt de projet : 30 Avril 2019

BOULOGNE-SUR-MER
Développement
Côte d'Opale

MODIFICATIONS DU DOCUMENT
• Révision n°1 : Approuvée le 11 Juin 2025
• Modification simplifiée n°1 : Approuvée le 11 Mars 2026

Localisation de la commune sur le territoire de la CCT2C



Légende :
Pour les règles applicables dans les zones du plan, se reporter au titre III du Règlement du PLU

ZONAGE (art. L123-1-5 du CU)

- Zones urbaines (U)
- Zones à urbaniser (AU)
- Zones agricoles (A)
- Zones naturelles et forestières (N) dont zones marines (Nm)

SITES DE PROJET - Opération Aménagement et de Programmation (OAP)

- Site OAP Habitat
- Site OAP Développement économique
- Site OAP Equipement

EMPLACEMENTS RESERVES

- Installations d'intérêt général à créer (art. L151-41 2° du CU)

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Terrain impropre à la construction (art. R151-31 du CU)
- Dispositions particulières de l'implantation des constructions (Loi Barnier, art. L111-6 du CU)
- Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG, art. L151-41 5° du CU)
- Secteur de Mixité Sociale (art. L151-15 du CU)
- Périmètre de protection des commerces activités de services (art. R151-37, 4° du CU)
- Limite d'implantation des constructions (art. R.151-39 du CU)

INFORMATIONS DE FOND DE PLAN

- Bâti Cadastre
- Bâti non présent sur le cadastre
- Parcelle Cadastre
- Limite communale
- Contours de la Terre des 2 Caps
- Linéaires divers
- Hydrographie
- Cimetières
- Aéroport, aérodrome, stade, équipement sportif
- Exploitation agricole

Echelle de référence : 1:5 000
0 50 100 200 300 400 500 Mètres

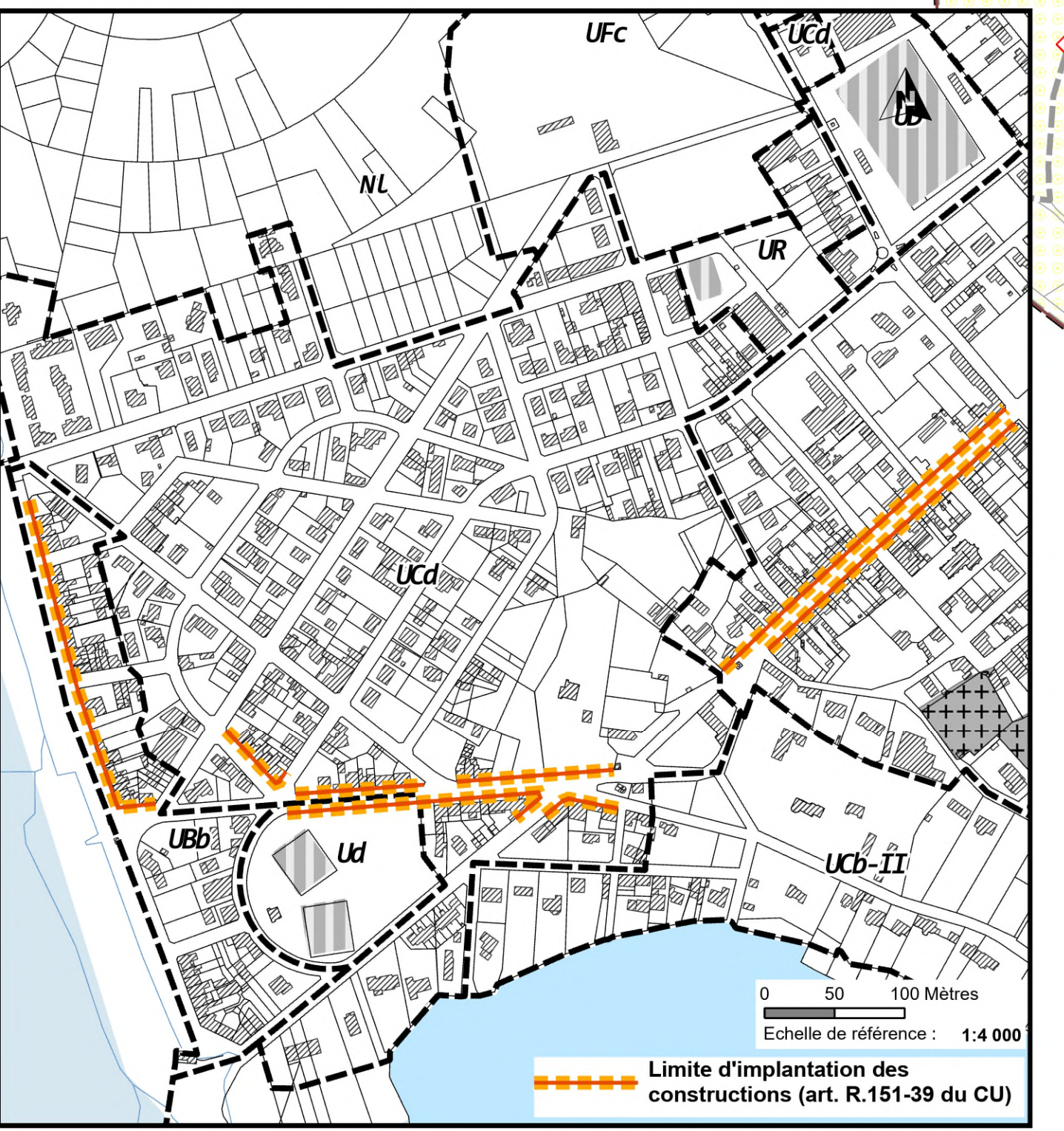
Réalisation BDCC et CCT2C avec : ©IGN - BD Cartho® (2005) & BD Topo® (2011), ©DGI cadastre numérisé (2025).

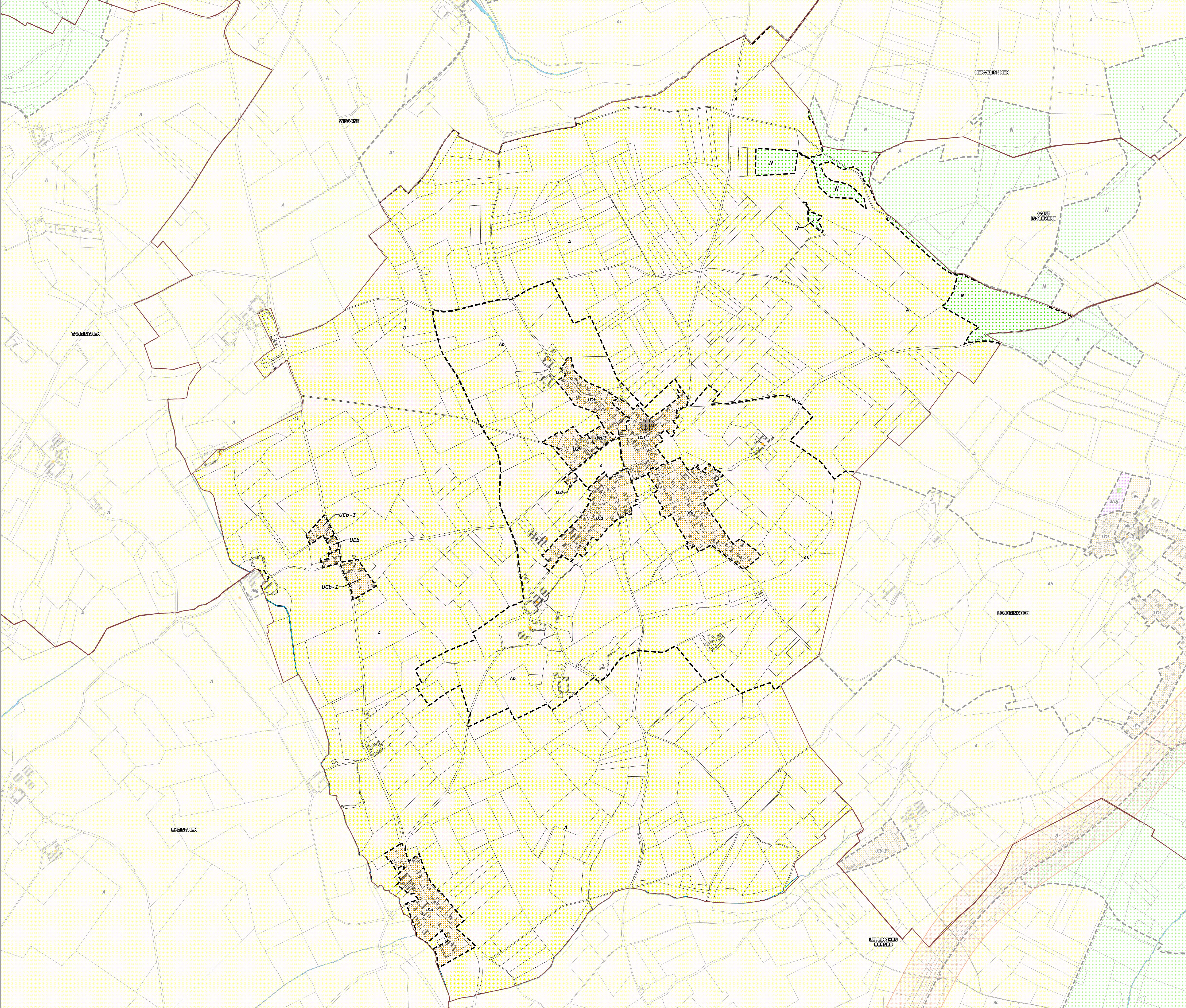
Zoom sur les emplacements réservés

Numéro	Surface (m²)	Description	Destinataire
ER 1-01	1974	ER Espace accueil stationnement paysage	Commune d'AMBLETEUSE

Echelle de référence : 1:2 000
0 25 50 Mètres

Zoom sur la prescription d'alignement







Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE A-2

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE AUDEMBERT

Vo pour être annexé à la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de La Terre des Caps du 11 juin 2025 approuvant la révision du P.L.U. Intercommunal.



Le Président
F. BOUQUET

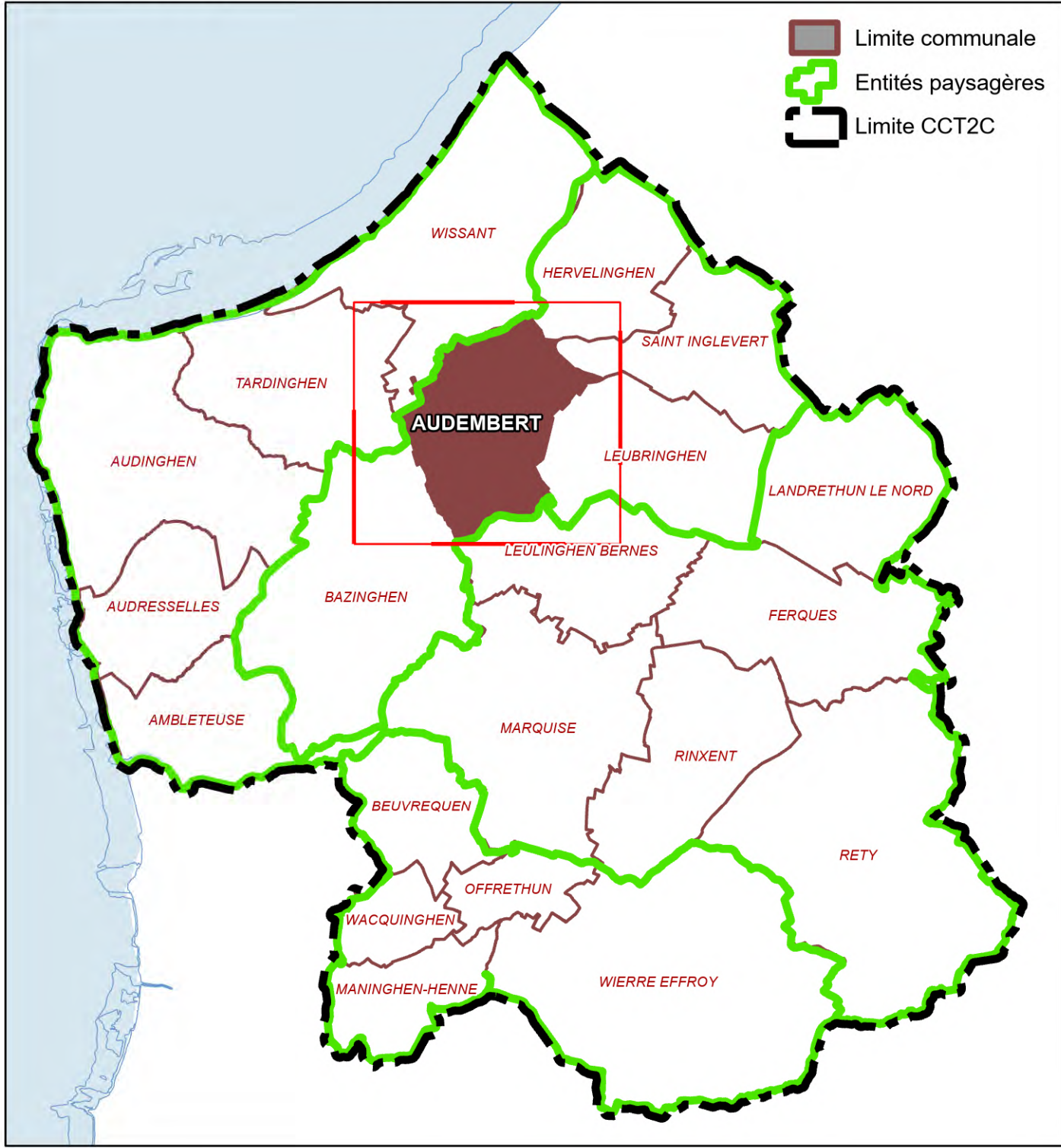
APPROBATION LE 04 Décembre 2019
Arrêt de projet : 30 Avril 2019



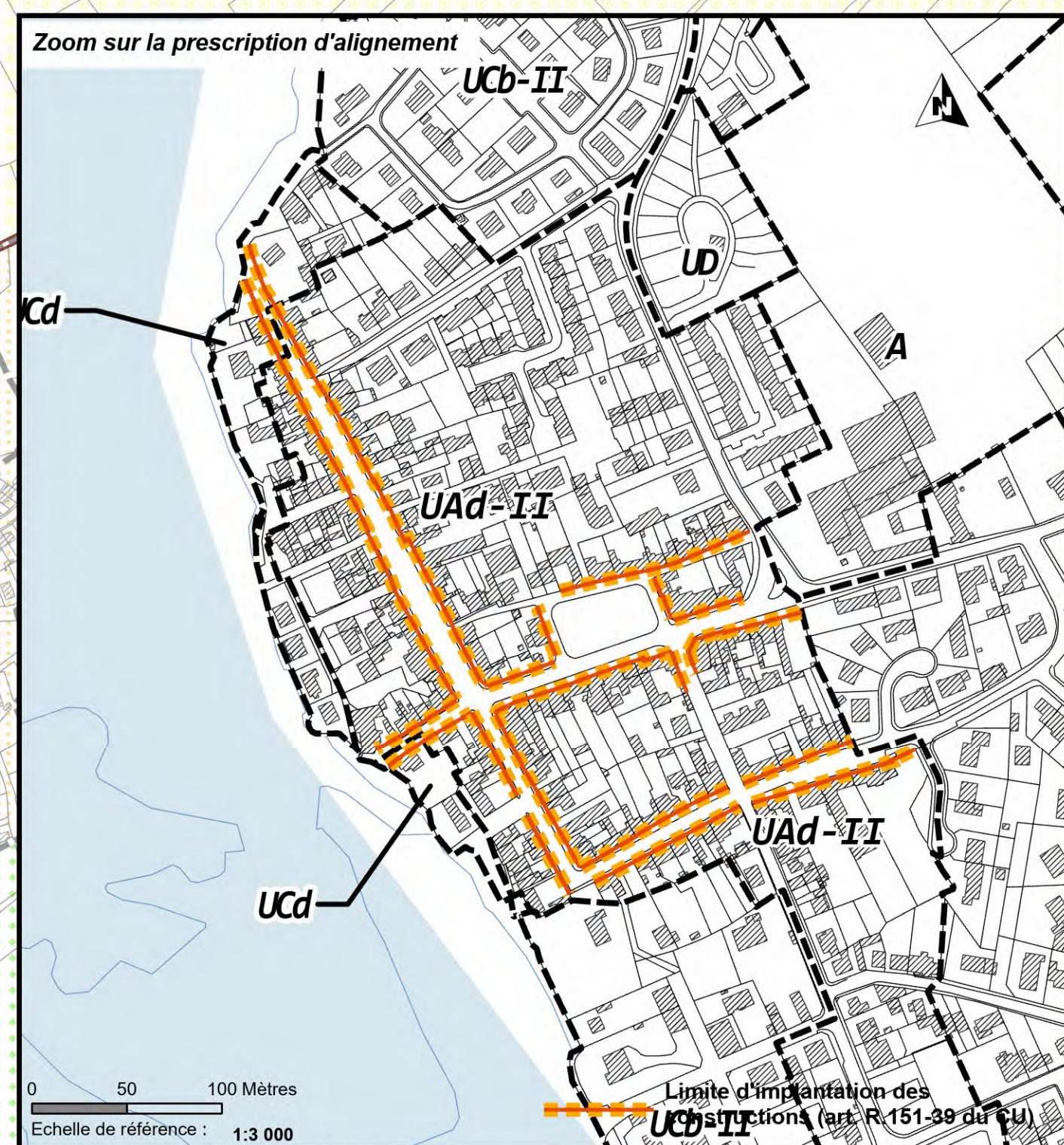
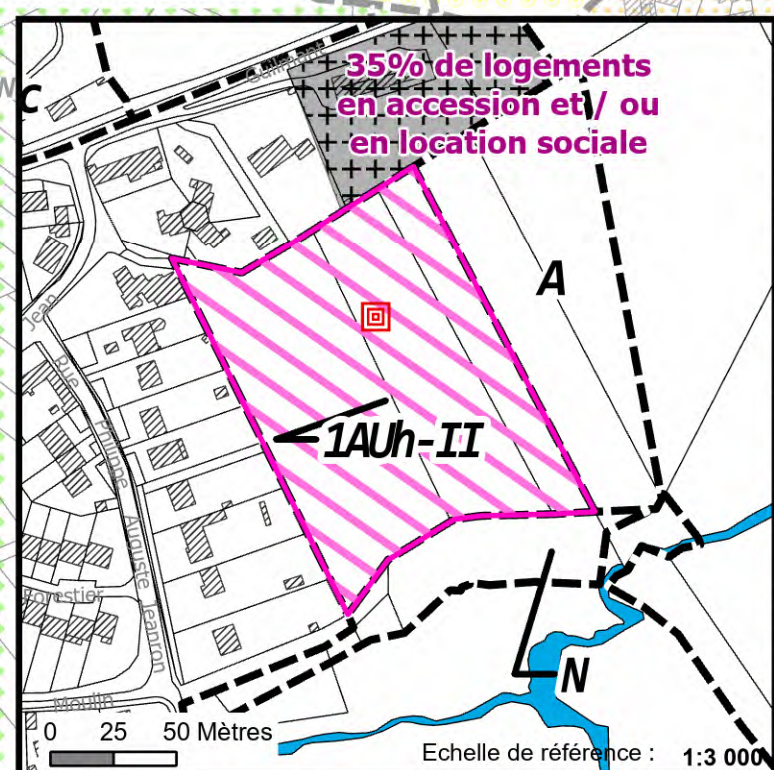
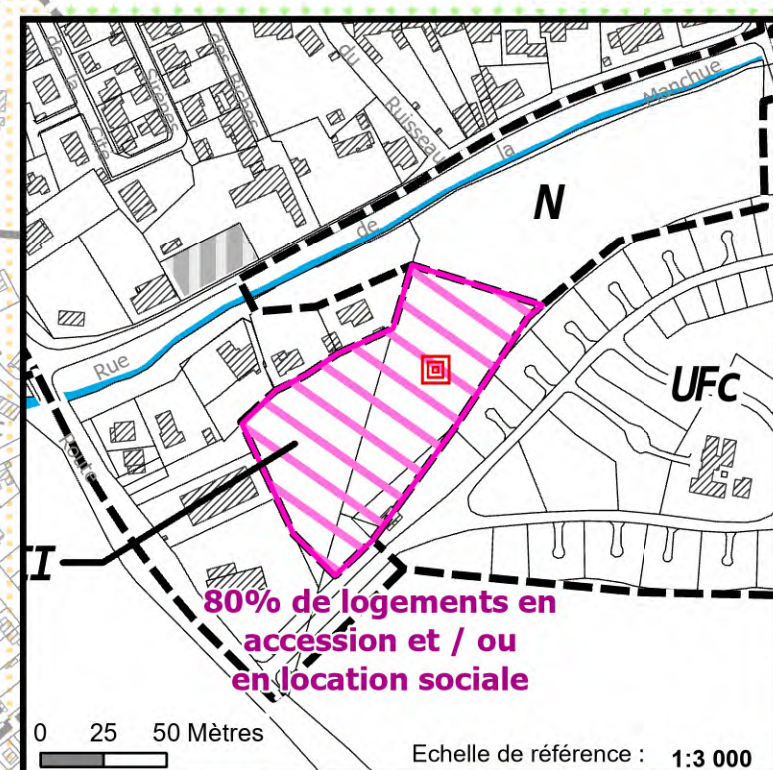
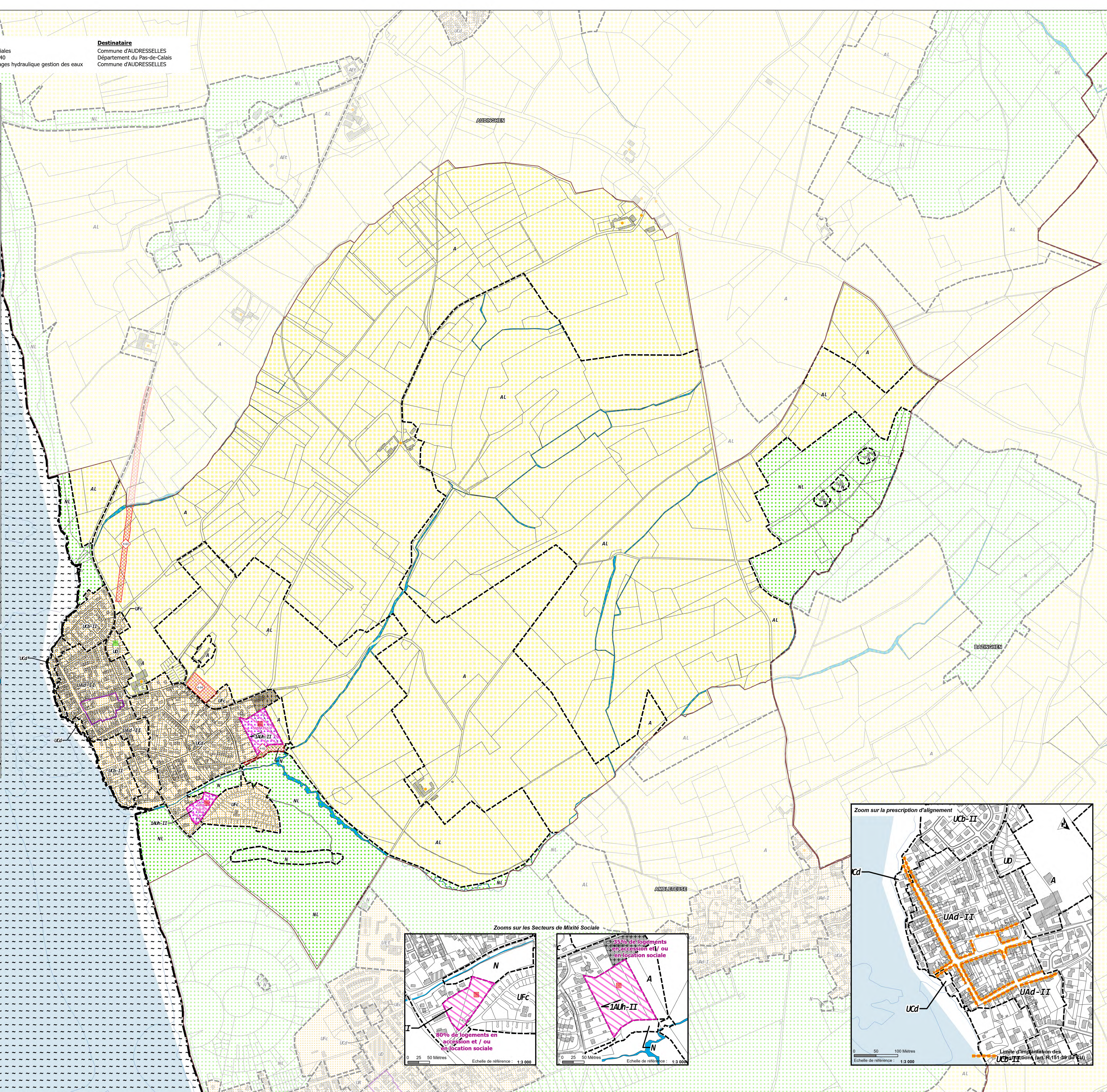
BOULOGNE-SUR-MER
Développement
Côte d'Opale

MODIFICATIONS DU DOCUMENT
• Révision n°1 : 1er ARRÊT DE PROJET : 19 Juin 2024
2e ARRÊT DE PROJET : 25 Septembre 2024
APPROBATION : 11 Juin 2025

Localisation de la commune sur le territoire de la CCT2C



- Légende :**
Pour les règles applicables dans les zones de plan, se reporter au titre III du Règlement du PLU
- ZONAGE (art. L123-1-5 du CU)**
- Zones urbaines (U)
 - Zones à urbaniser (AU)
 - Zones agricoles (A)
 - Zones naturelles et forestières (N) dont zones marines (Nm)
- SITES DE PROJET - Opération Aménagement et de Programmation (OAP)**
- Site OAP Habitat
 - Site OAP Développement économique
 - Site OAP Equipement
- EMPLACEMENTS RESERVES**
- Installations d'intérêt général à créer (art. L151-41 2° du CU)
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Terrain impropre à la construction (art. R151-31 du CU)
 - Dispositions particulières de l'implantation des constructions (Loi Barnier, art. L111-6 du CU)
 - Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG, art. L151-41 5° du CU)
 - Secteur de Mixité Sociale (art. L151-15 du CU)
 - Périmètre de protection des commerces activités de services (art. R151-37, 4° du CU)
 - Limite d'implantation des constructions (art. R.151-39 du CU)
- INFORMATIONS DE FOND DE PLAN**
- Bâti Cadastre
 - Bâti non présent sur le cadastre
 - Parcelle Cadastre
 - Limite communale
 - Contours de la Terre des 2 Caps
 - Lineaires divers
 - Hydrographie
 - Cimetière
 - Aéroport, aérodrome, stade, équipement sportif
 - Exploitation agricole



PLAN
REGLEMENTAIRE
A-4

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

AUDRESSELLES

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps du 11 juin 2025 approuvant la



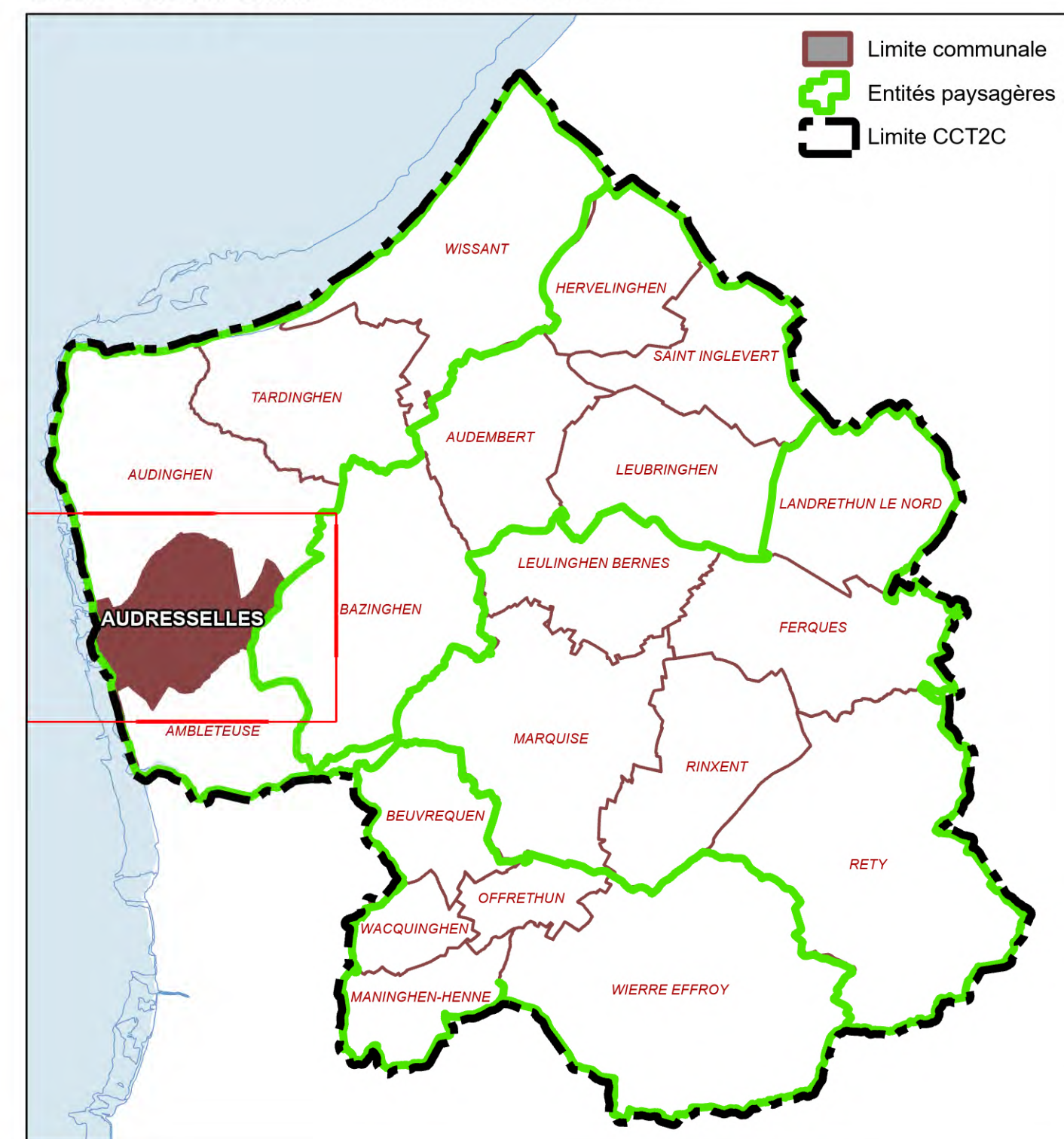
APPROBATION LE 04 Décembre 2019
Arrêt de projet : 30 Avril 2019



MODIFICATIONS DU DOCUMENT

- Révision n°1 = 1er ARRÊT DE PROJET : 19 Juin 2024
2e ARRÊT DE PROJET : 25 Septembre 2024
APPROBATION : 11 Juin 2025

Localisation de la commune sur le territoire de la CCT2C



Légende :

Pour les règles applicables dans les zones du plan, se reporter au titre III du Règlement du PLUI

ZONAGE (art. L123-1-5 du CU)

-  Zones urbaines (U)
 Zones à urbaniser (AU)
 Zones agricoles (A)
 Zones naturelles et forestières (N) dont  zones marines (Nm)

SITES DE PROJET - Opération Aménagement et de Programmation (OAP)

- Site OAP Habitat
- Site OAP Développement économique
-  Site OAP Equipement

EMPLACEMENTS RESERVES

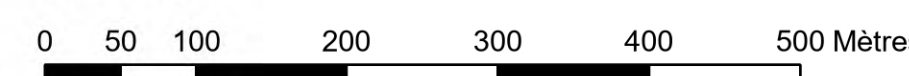
- ❌ Installations d'intérêt général à créer (art. L151-41 2° du CU)
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- 🚫 Terrain impropre à la construction (art. R151-31 du CU)
 - 🏠 Dispositions particulières de l'implantation des constructions (Loi Barnier, art. L111-6 du CU)
 - 📏 Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG, art. L151-41 5° du CU)
 - 👥 Secteur de Mixité Sociale (art. L151-15 du CU)
 - 🏢 Permis de protection des commerces activités de services (art. R151-37, 4° du CU)
 - 📏 Limite d'implantation des constructions (art. R151-39 du CU)

INFORMATIONS DE FOND DE PLAN

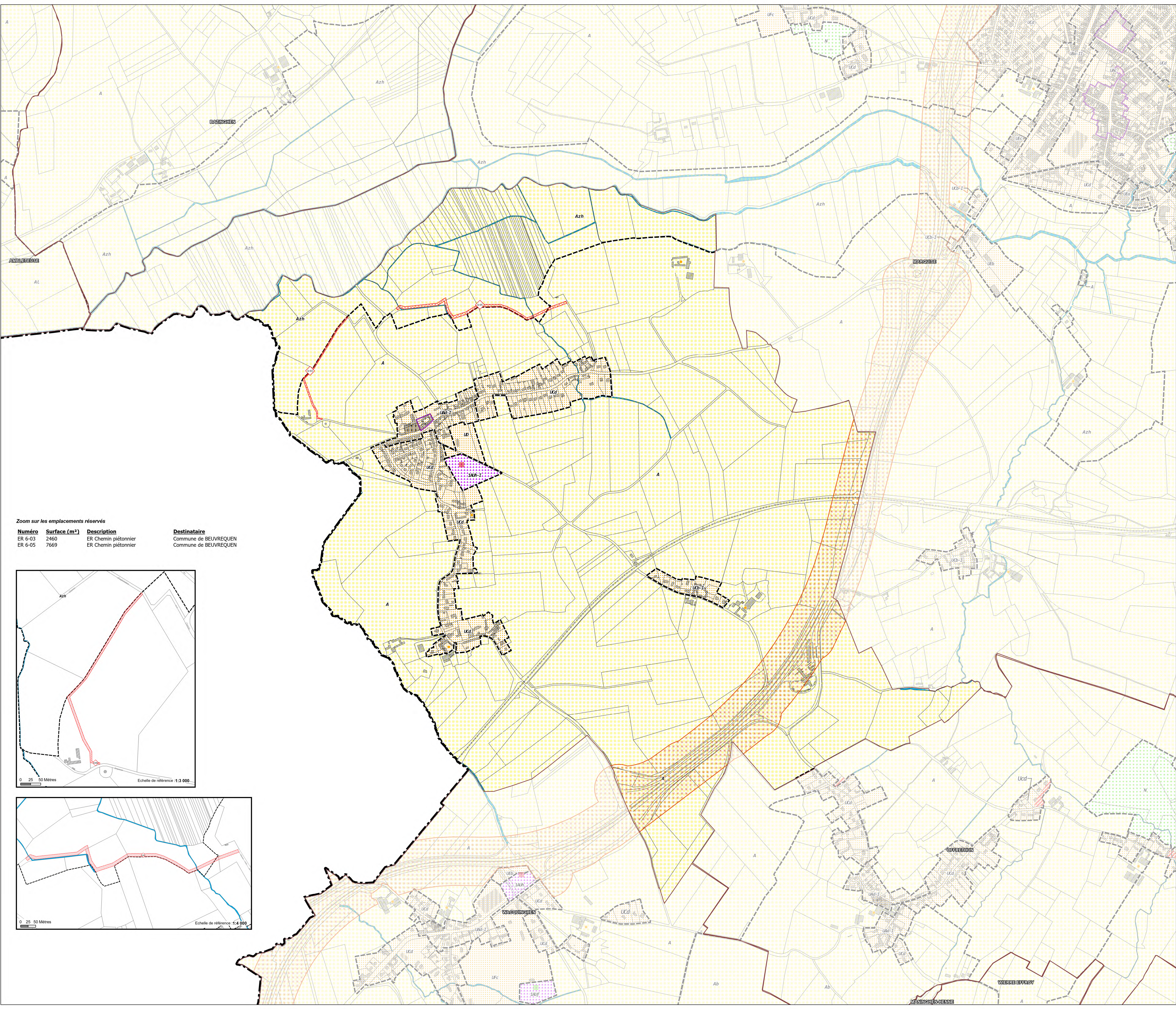
- | | | | |
|---|----------------------------------|---|---|
|  | Bâti Cadastre |  | Hydrographie |
|  | Bâti non présent sur le cadastre |  | Cimetières |
|  | Parcelle Cadastre |  | Aéroport, aérodrome
équipement sportif |
|  | Limite communale |  | Exploitation agricole |
|  | Contours de la Terre des 2 Caps | | |
|  | Linéaires divers | | |



Echelle de référence : 1:5 000

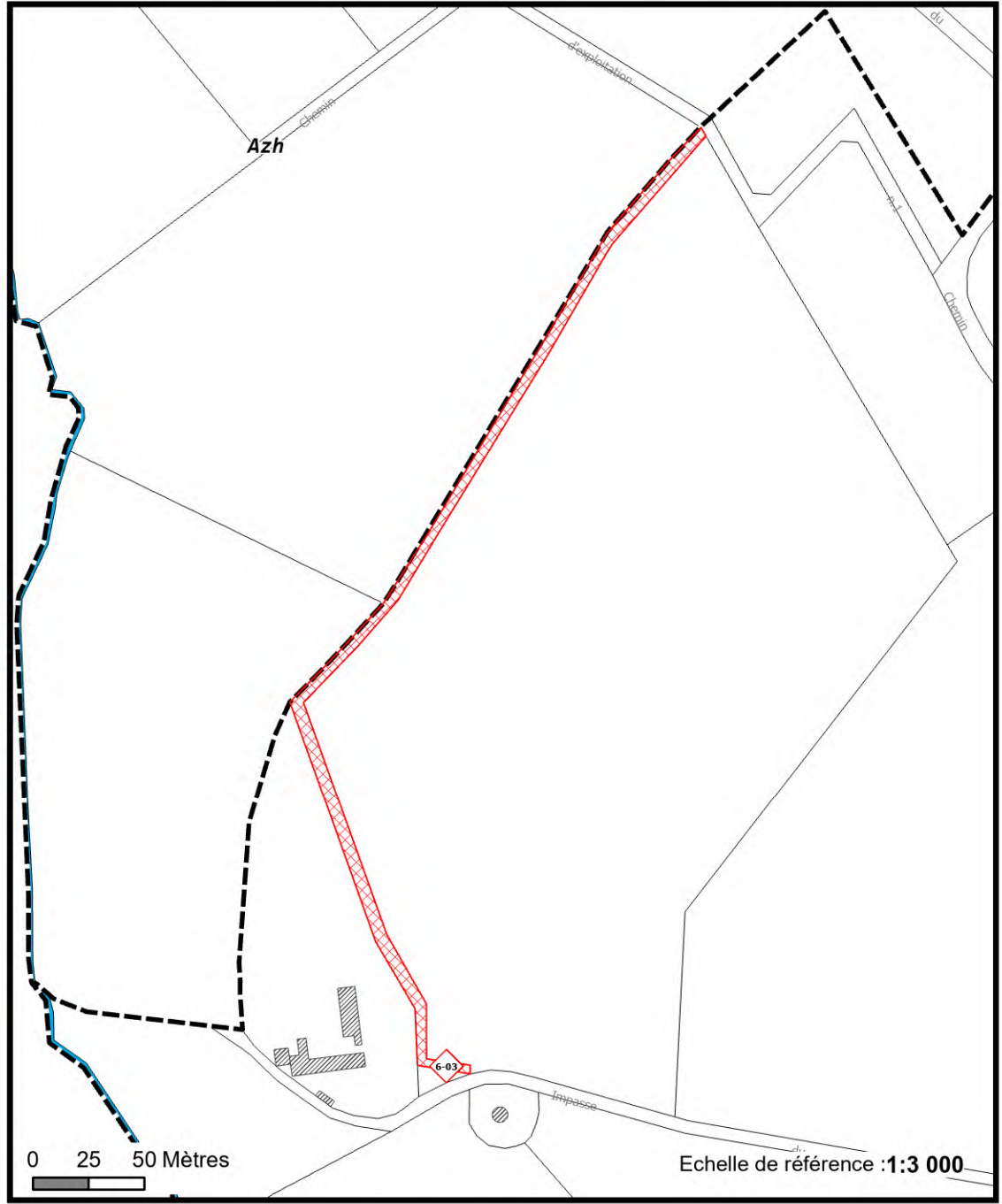


Réalisation BDCO et CCT2C avec : ©IGN - BD Carto® (2005) & BD Topo® (2011), ©DGI cadastre numérisé (2024).



Zoom sur les emplacements réservés

Número	Surface (m²)	Description	Destinataire
ER 6-03	2460	ER Chemin piétonnier	Commune de BEUVREQUEN
ER 6-05	7669	ER Chemin piétonnier	Commune de BEUVREQUEN



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE A-6

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE BEUVREQUEN

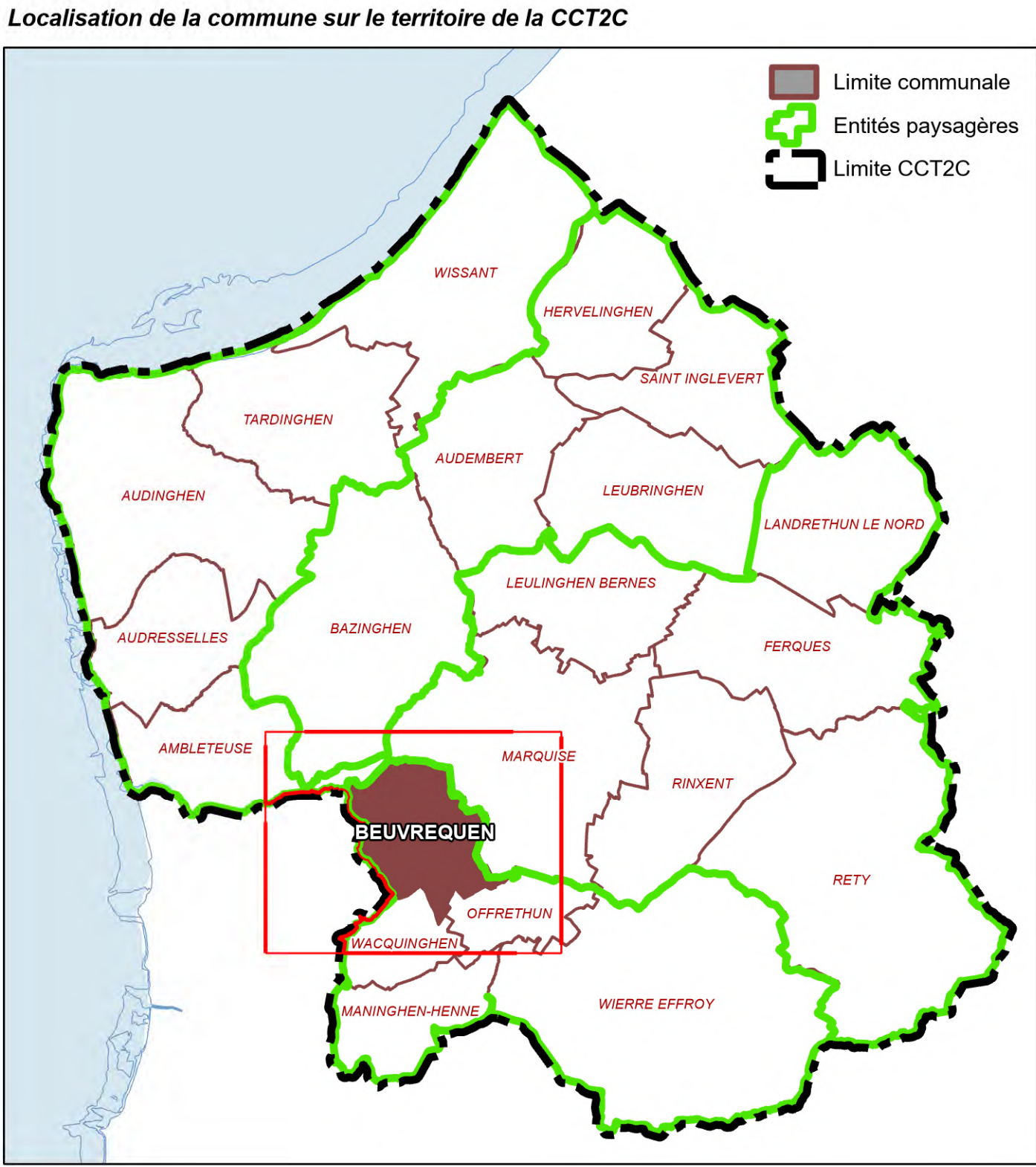
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de la Côte d'Opale du 11 juin 2025 approuvant la révision du P.L.U. intercommunal.

Le Président
Y. KOULET

APPROBATION LE 04 Décembre 2019
Arrêt de projet : 30 Avril 2019

BOULOGNE-SUR-MER
Développement
Côte d'Opale

MODIFICATIONS DU DOCUMENT
• Révision n°1 = 1er ARRÊT DE PROJET : 19 Juin 2024
2e ARRÊT DE PROJET : 25 Septembre 2024
APPROBATION : 11 Juin 2025



Légende :
Pour les règles applicables dans les zones de plan, se reporter au titre III du Règlement du PLU

ZONAGE (art. L123-1-5 du CU)

- Zones urbaines (U)
- Zones à urbaniser (AU)
- Zones agricoles (A)
- Zones naturelles et forestières (N) dont zones marines (Nm)

SITES DE PROJET - Opération Aménagement et de Programmation (OAP)

- Site OAP Habitat
- Site OAP Développement économique
- Site OAP Equipement

EMPLACEMENTS RESERVES

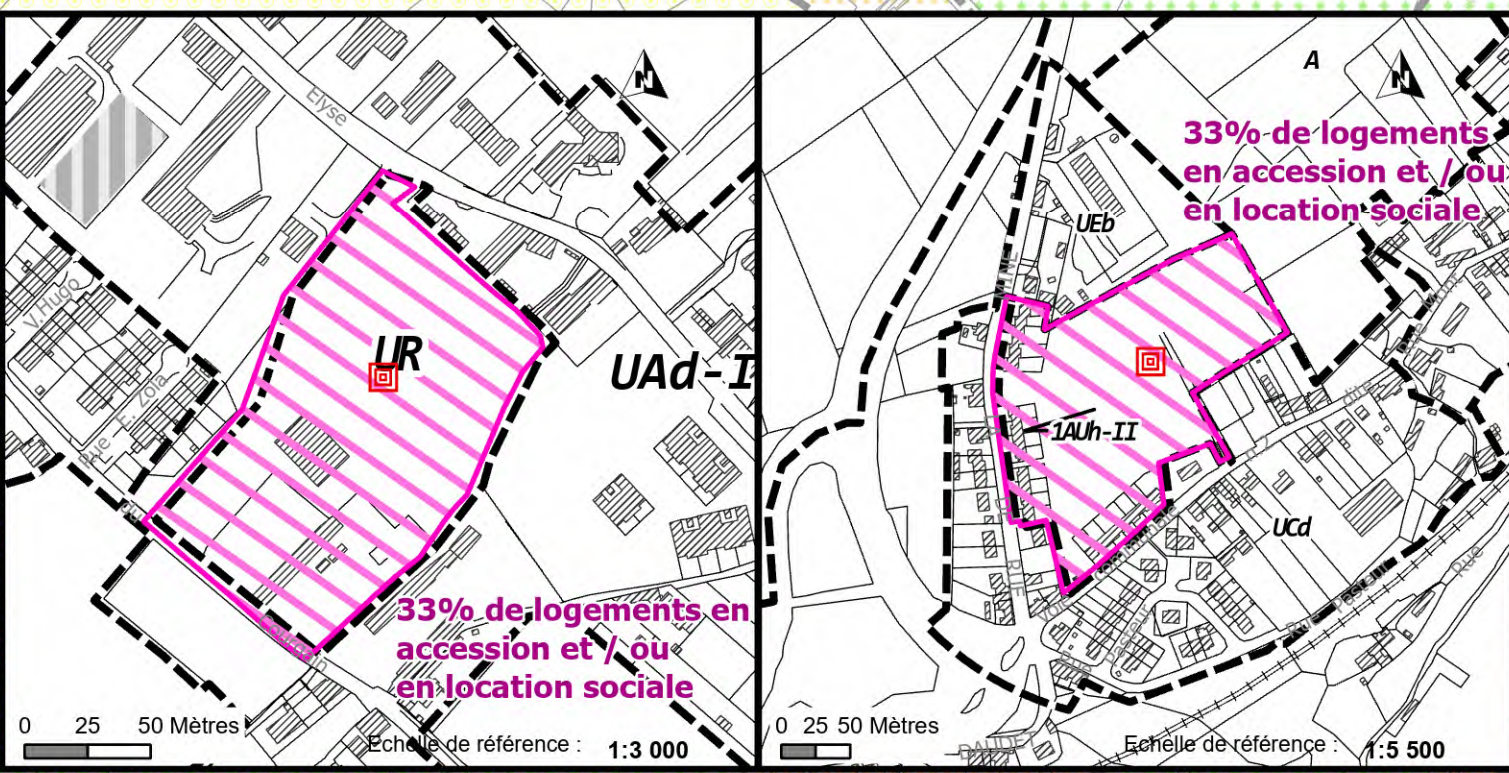
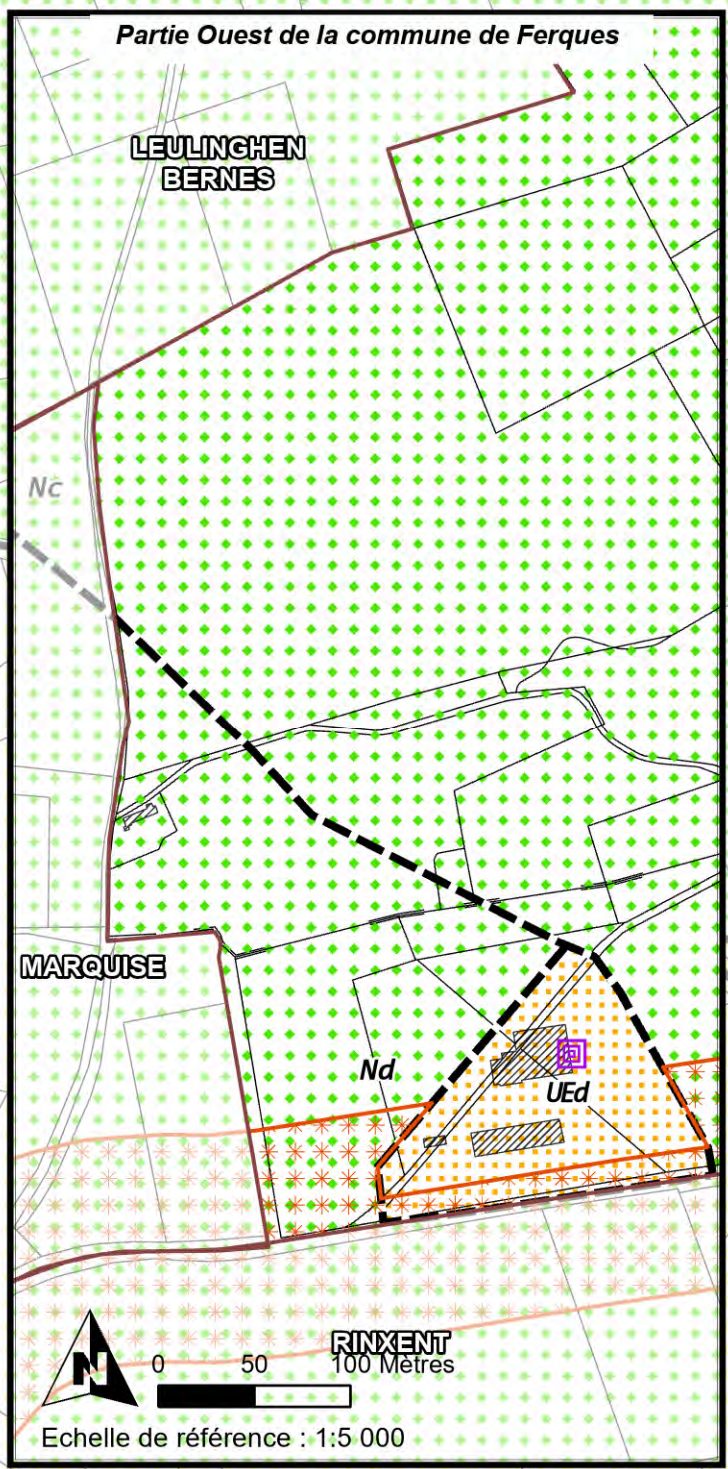
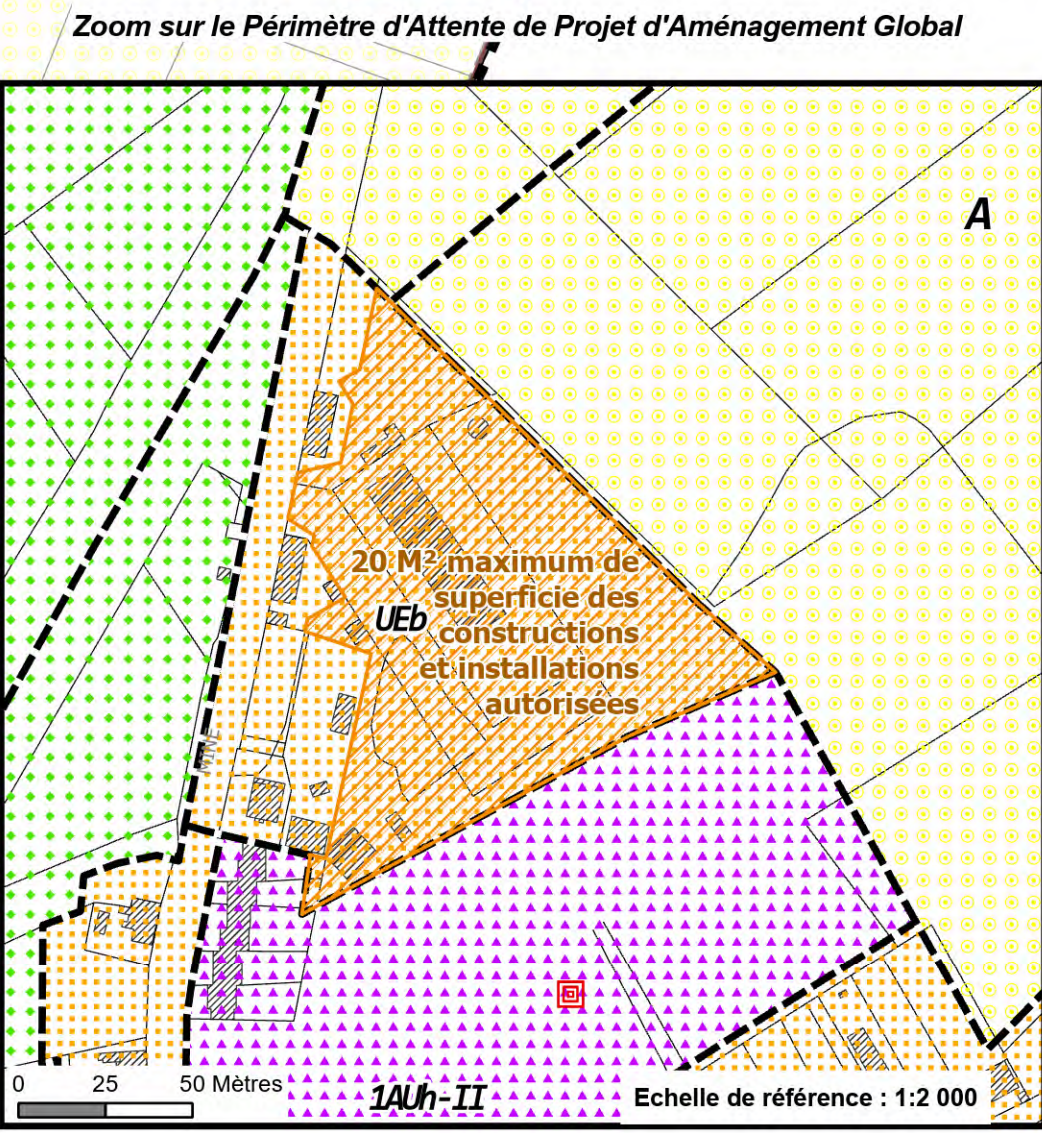
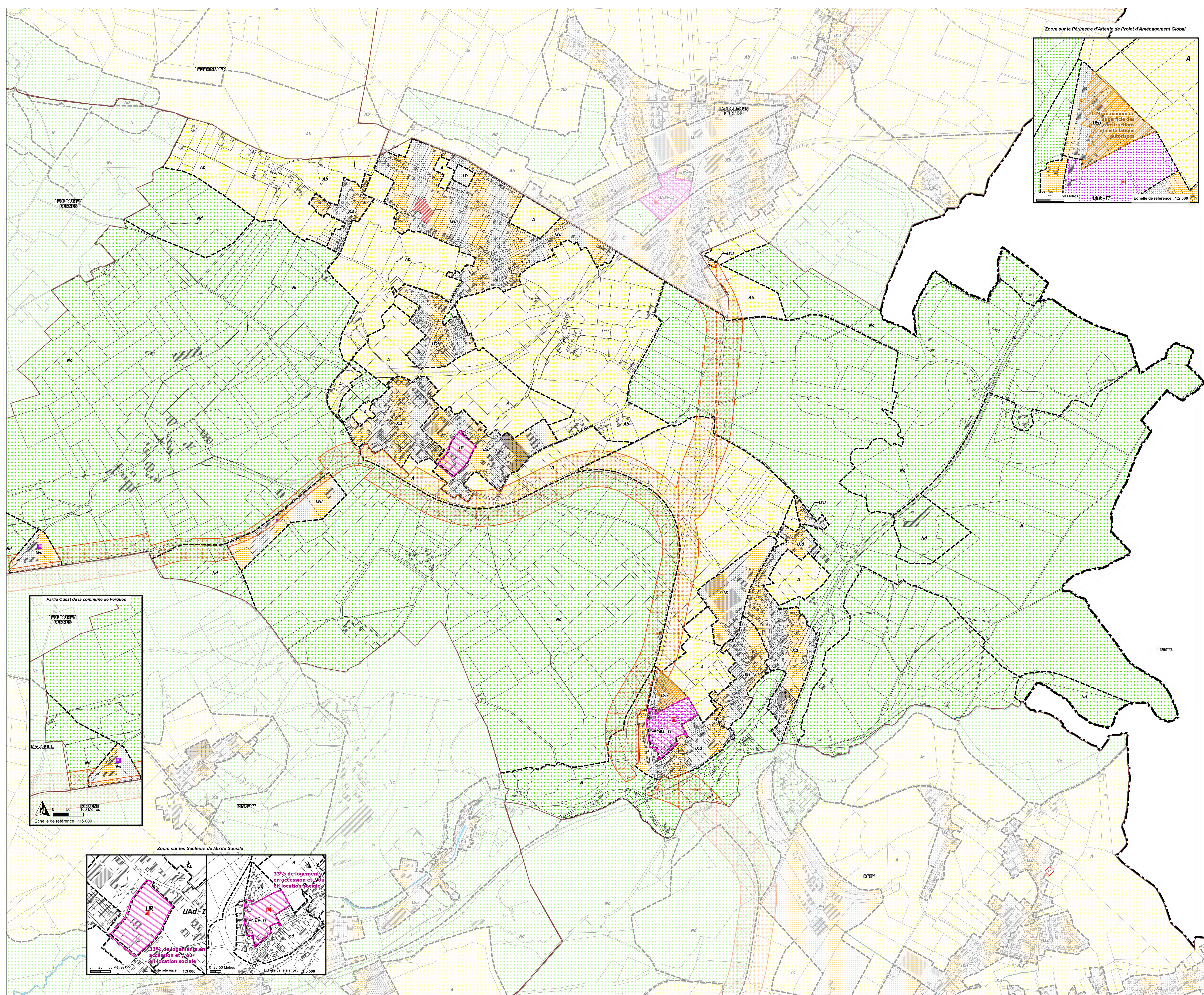
- Installations d'intérêt général à créer (art. L151-41 2° du CU)

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Terrain impropre à la construction (art. R151-31 du CU)
- Dispositions particulières de l'implantation des constructions (Loi Barnier, art. L111-6 du CU)
- Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG, art. L151-41 5° du CU)
- Secteur de Mixité Sociale (art. L151-15 du CU)
- Périmètre de protection des commerces activités de services (art. R151-37, 4° du CU)
- Limite d'implantation des constructions (art. R.151-39 du CU)

INFORMATIONS DE FOND DE PLAN

- Bâti Cadastre
- Bâti non présent sur le cadastre
- Parcelle Cadastre
- Limite communale
- Contours de la Terre des 2 Caps
- Linéaires divers
- Hydrographie
- Cimetières
- Aéroport, aérodrome, stade, équipement sportif
- Exploitation agricole




Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

PLAN REglementaire A-7

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

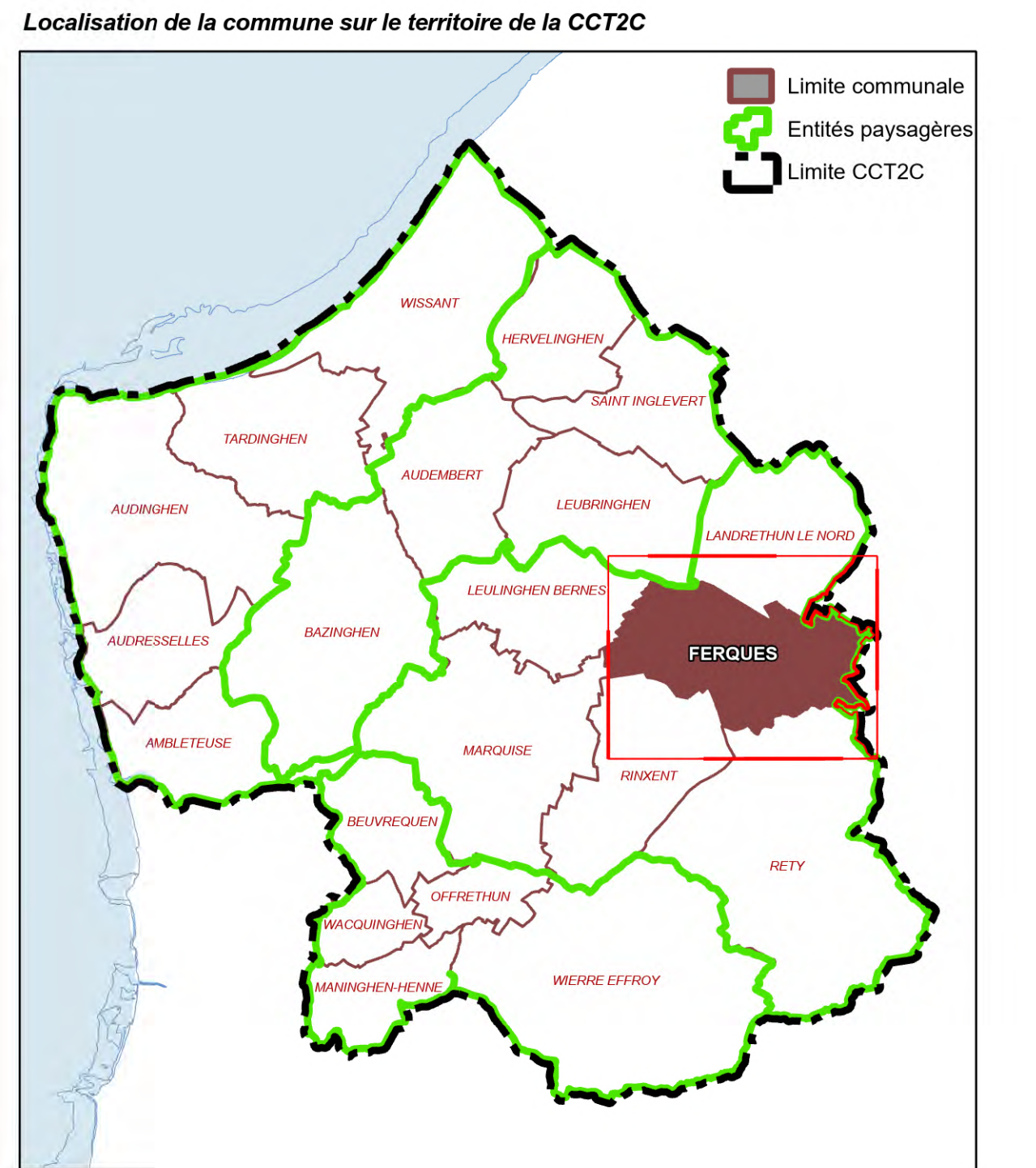
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
FERQUES

Vo pour être annexé à la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de la Côte d'Opale en date du 11 juin 2025 approuvant la révision du P.L.U. Intercommunal.

 **BOULOGNE-SUR-MER**
Développement
Côte d'Opale

APPROBATION LE 04 Décembre 2019
Arrêt de projet : 30 Avril 2019

MODIFICATIONS DU DOCUMENT
• Révision n°1 : 1er ARRET DE PROJET : 19 Juin 2024
2e ARRET DE PROJET : 25 Septembre 2024
APPROBATION : 11 Juin 2025



Légende :
Pour les règles applicables dans les zones du plan, se reporter au titre III du Règlement du PLUI

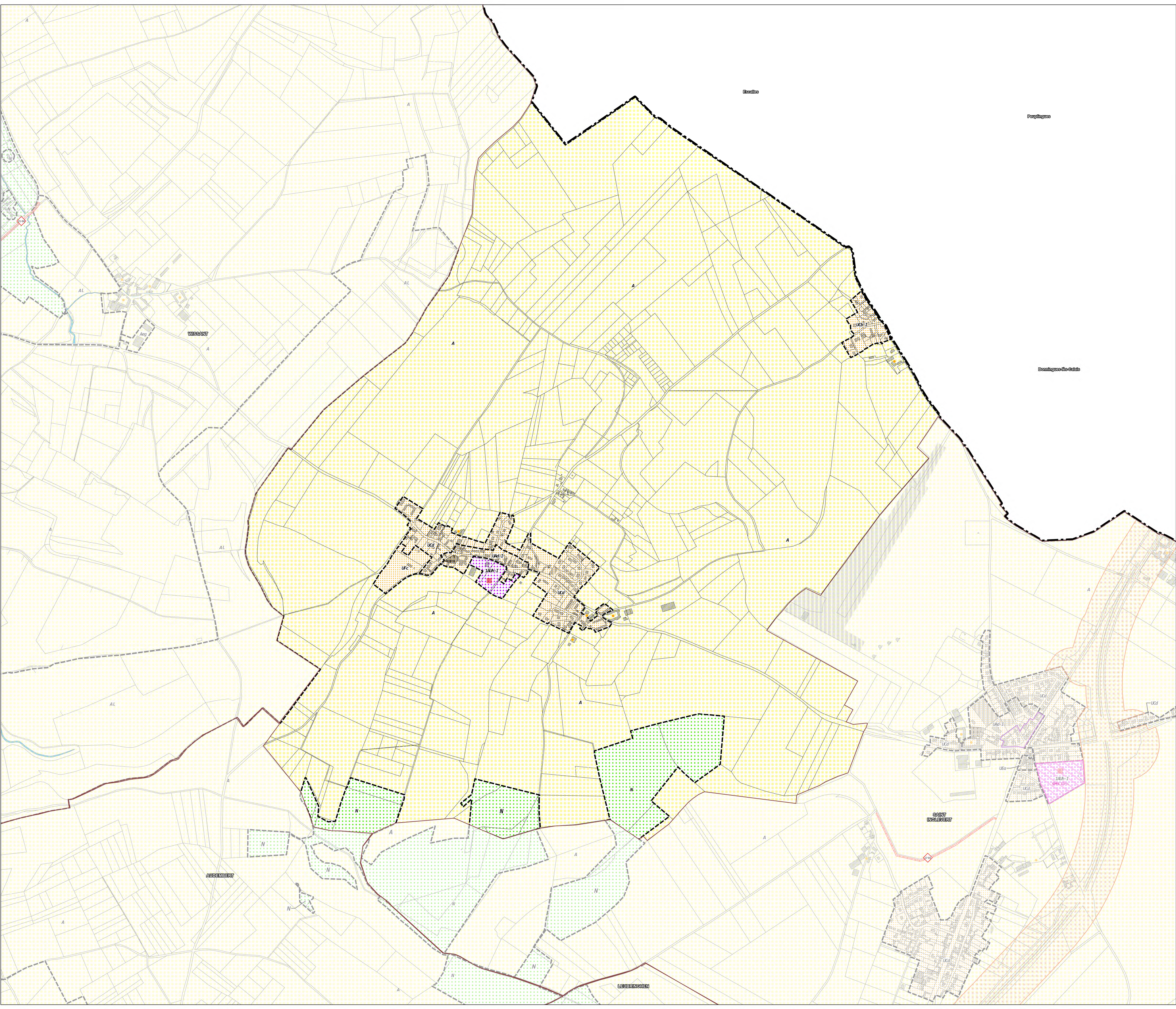
- ZONAGE (art. L123-1-5 du CU)**
- Zones urbaines (U)
 - Zones à urbaniser (AU)
 - Zones agricoles (A)
 - Zones naturelles et forestières (N) dont zones marines (Nm)

- SITES DE PROJET - Opération Aménagement et de Programmation (OAP)**
- Site OAP Habitat
 - Site OAP Développement économique
 - Site OAP Equipement

- EMPLACEMENTS RESERVES**
- Installations d'intérêt général à créer (art. L151-41 2° du CU)

- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Terrain impropre à la construction (art. R151-31 du CU)
 - Dispositions particulières de l'implantation des constructions (Loi Barnier, art. L111-6 du CU)
 - Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG, art. L151-41 5° du CU)
 - Secteur de Mixité Sociale (art. L151-15 du CU)
 - Périmètre de protection des commerces activités de services (art. R151-37, 4° du CU)
 - Limite d'implantation des constructions (art. R.151-39 du CU)

- INFORMATIONS DE FOND DE PLAN**
- Bâti Cadastre
 - Bâti non présent sur le cadastre
 - Parcelle Cadastre
 - Limite communale
 - Contours de la Terre des 2 Caps
 - Linéaires divers
 - Hydrographie
 - Cimetières
 - Aéroport, aérodrome, stade, équipement sportif
 - Exploitation agricole





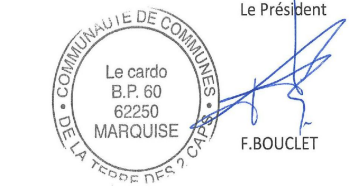
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE A-8

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE HAVELINGHEN

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
de la Communauté de Communes de la terre
des 2 caps du 15 juin 2025 approuvant la
révision du P.L.U. intercommunal.

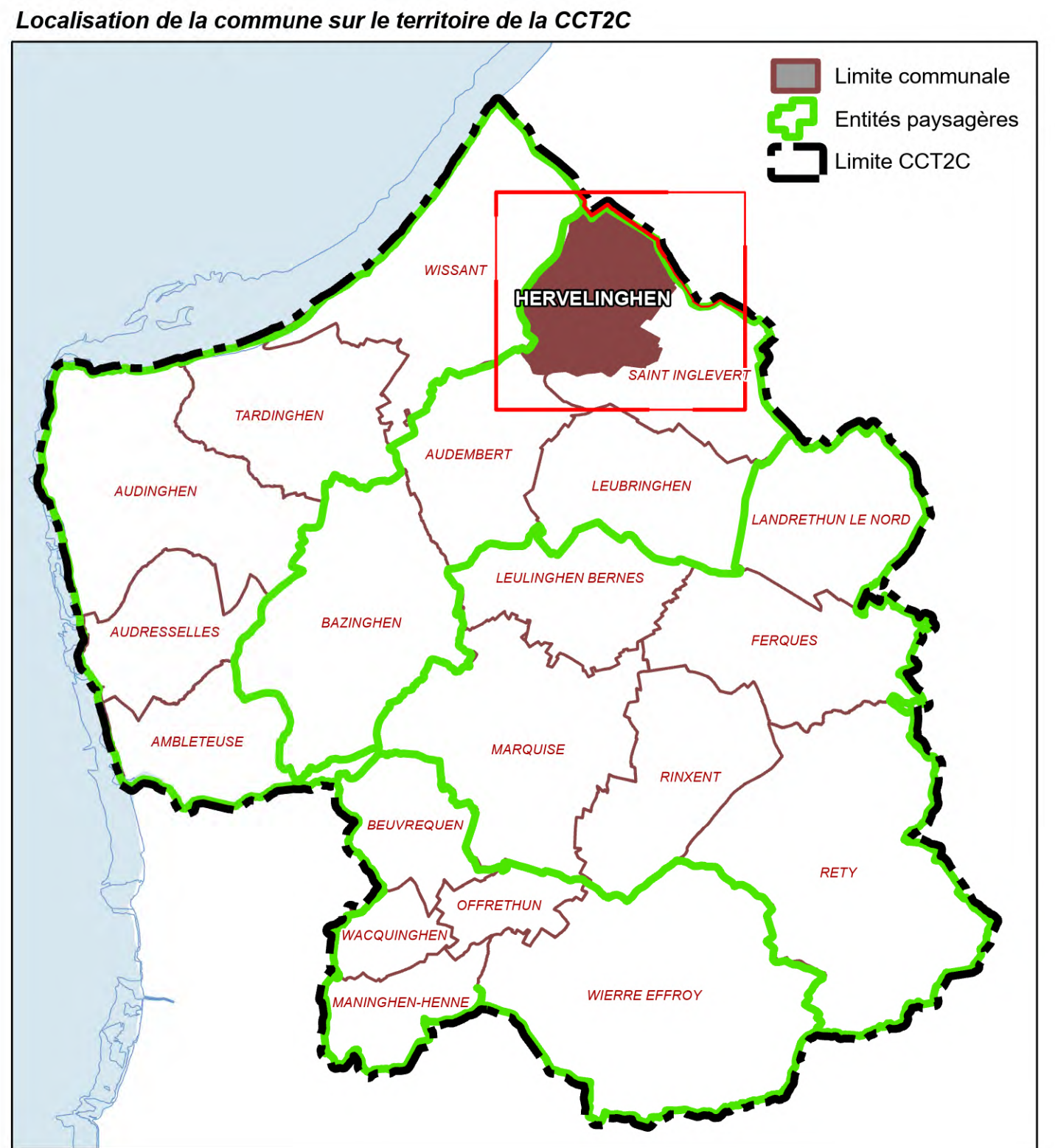


Le Président
LAUREN
15 03
2025
MARQUE
F. BOULET

APPROBATION LE 04 Décembre 2019
Arrêt de projet : 30 Avril 2019

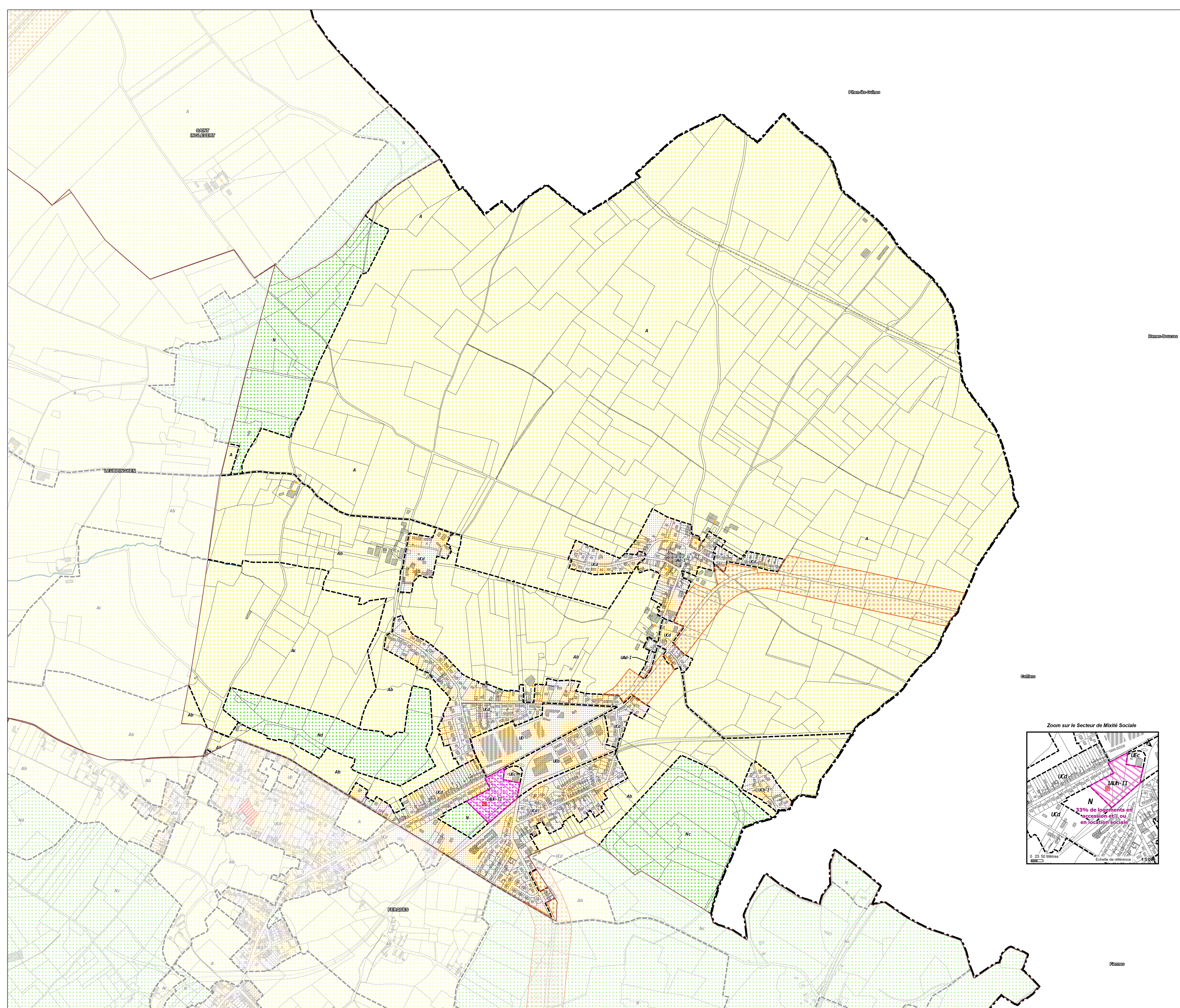
MODIFICATIONS DU DOCUMENT
• Révision n°1 = 1er ARRÊT DE PROJET : 19 Juin 2024
2e ARRÊT DE PROJET : 25 Septembre 2024
APPROBATION : 11 Juin 2025





- Légende :**
Pour les règles applicables dans les zones du plan, se reporter au titre III du Règlement du PLU
- ZONAGE (art. L123-1-5 du CU)**
- Zones urbaines (U)
 - Zones à urbaniser (AU)
 - Zones agricoles (A)
 - Zones naturelles et forestières (N) dont zones marines (Nm)
- SITES DE PROJET - Opération Aménagement et de Programmation (OAP)**
- Site OAP Habitat
 - Site OAP Développement économique
 - Site OAP Equipement
- EMPLACEMENTS RESERVES**
- Installations d'intérêt général à créer (art. L151-41 2° du CU)
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Terrain impropre à la construction (art. R151-31 du CU)
 - Dispositions particulières de l'implantation des constructions (Loi Barnier, art. L111-6 du CU)
 - Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG, art. L151-41 5° du CU)
 - Secteur de Mixité Sociale (art. L151-15 du CU)
 - Périmètre de protection des commerces activités de services (art. R151-37, 4° du CU)
 - Limite d'implantation des constructions (art. R.151-39 du CU)
- INFORMATIONS DE FOND DE PLAN**
- Bâti Cadastre
 - Bâti non présent sur le cadastre
 - Parcelle Cadastre
 - Limite communale
 - Contours de la Terre des 2 Caps
 - Linéaires divers

- Hydrographie
 - Cimetières
 - Aéroport, aérodrome, stade, équipement sportif
 - Exploitation agricole





Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLAN REGLÉMENTAIRE A-9

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE LANDRETHUN LE NORD

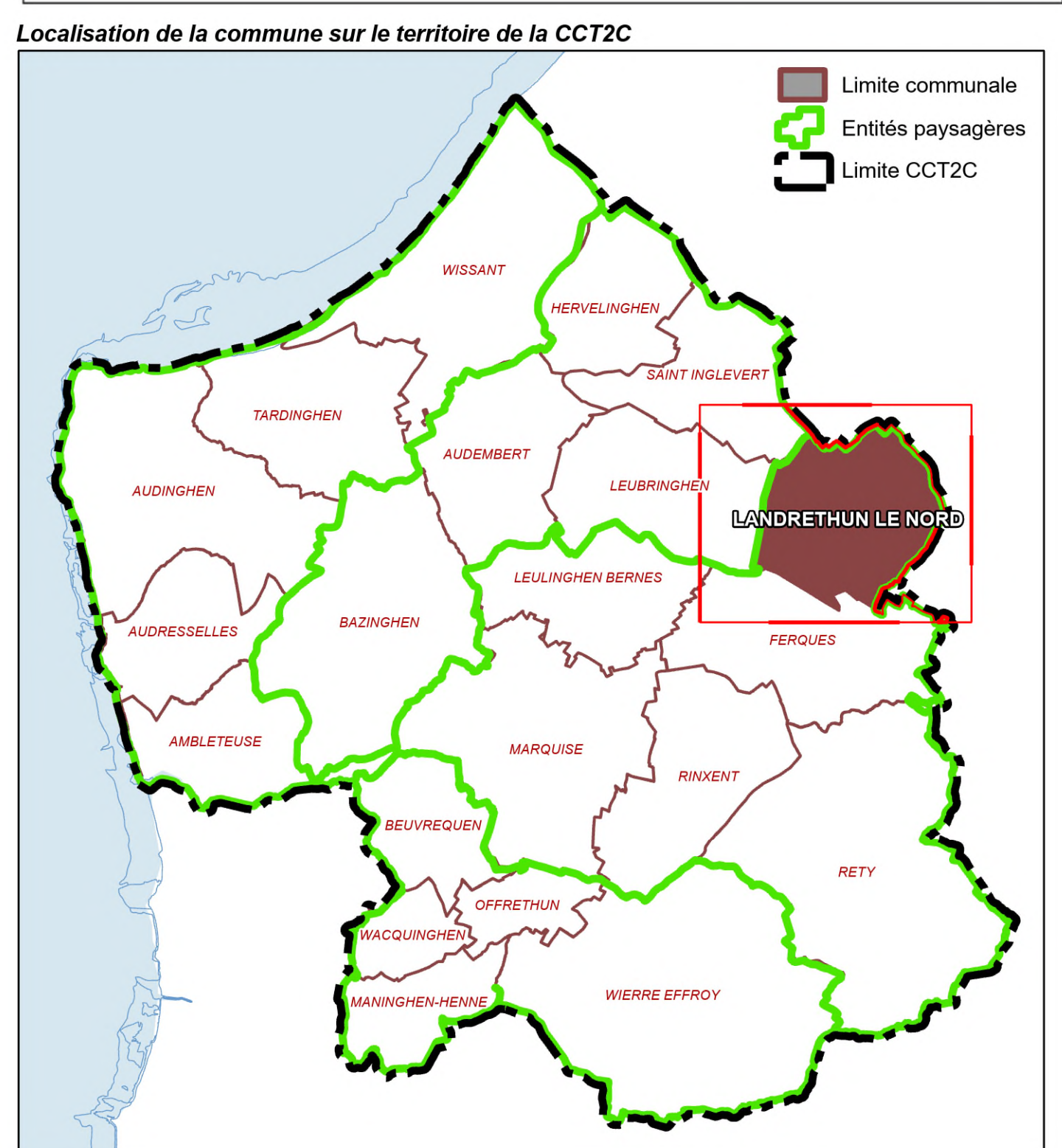
Vo pour être annexé à la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de La Terre du 2 juin du 11 juin 2020 approuvant la modification n°1 du P.L.U. intercommunal.

Le Président
FAUGUET

APPROBATION LE 04 Décembre 2019
Arrêt de projet : 30 Avril 2019

BOULOGNE-SUR-MER
Développement
Côte d'Opale

MODIFICATIONS DU DOCUMENT
• Révision n°1 : Approuvé le 11 Juin 2025
• Modification simplifiée n°1 : Approuvé le 11 Mars 2026



- Légende :**
Pour les règles applicables dans les zones du plan, se reporter au titre III du Règlement du PLU
- ZONAGE (art. L123-1-5 du CU)**
- Zones urbaines (U)
 - Zones à urbaniser (AU)
 - Zones agricoles (A)
 - Zones naturelles et forestières (N) dont zones marines (Nm)
- SITES DE PROJET - Opération Aménagement et de Programmation (OAP)**
- Site OAP Habitat
 - Site OAP Développement économique
 - Site OAP Equipement
- EMPLACEMENTS RESERVES**
- Installations d'intérêt général à créer (art. L151-41 2° du CU)
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Terrain impropre à la construction (art. R151-31 du CU)
 - Dispositions particulières de l'implantation des constructions (Loi Barnier, art. L111-6 du CU)
 - Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG, art. L151-41 5° du CU)
 - Secteur de Mixité Sociale (art. L151-15 du CU)
 - Périmètre de protection des commerces activités de services (art. R151-37, 4° du CU)
 - Limite d'implantation des constructions (art. R.151-39 du CU)
- INFORMATIONS DE FOND DE PLAN**
- Bâti Cadastre
 - Bâti non présent sur le cadastre
 - Parcelle Cadastre
 - Limite communale
 - Contours de la Terre des 2 Caps
 - Linéaires divers
 - Hydrographie
 - Cimetières
 - Aéroport, aérodrome, stade, équipement sportif
 - Exploitation agricole

PLAN
REGLEMENTAIRE
A-10

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

LEUBRINGHEN

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
de la Communauté de Communes de La Côte
des Caps du 11 juin 2023 approuvant la
révision du P.L.U. intercommunal.



APPROBATION LE 04 Décembre 2019
Arrêt de projet : 30 Avril 2019



MODIFICATIONS DU DOCUMENT
• Révision n°1 : 1er ARRET DE PROJET : 19 Juin 2024
2e ARRET DE PROJET : 25 Septembre 2024
APPROBATION : 11 Juin 2025

Localisation de la commune sur le territoire de la CCT2C



Légende :

Pour les règles applicables dans les zones du plan, se reporter au titre III du Règlement du PLU

ZONAGE (art. L123-1-5 du CU)

- Zones urbaines (U)
- Zones à urbaniser (AU)
- Zones agricoles (A)
- Zones naturelles et forestières (N) dont zones marines (Nm)

SITES DE PROJET - Opération Aménagement et de Programmation (OAP)

- Site OAP Habitat
- Site OAP Développement économique
- Site OAP Equipement

EMPLACEMENTS RESERVES

- Installations d'intérêt général à créer (art. L151-41 2° du CU)

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Terrain impropre à la construction (art. R151-31 du CU)
- Dispositions particulières de l'implantation des constructions (Loi Barnier, art. L111-6 du CU)
- Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG, art. L151-41 5° du CU)
- Secteur de Mixité Sociale (art. L151-15 du CU)
- Périmètre de protection des commerces activités de services (art. R151-37, 4° du CU)
- Limite d'implantation des constructions (art. R.151-39 du CU)

INFORMATIONS DE FOND DE PLAN

- Bâti Cadastre
- Bâti non présent sur le cadastre
- Parcelle Cadastre
- Limite communale
- Contours de la Terre des 2 Caps
- Linéaires divers
- Hydrographie
- Cimetières
- Aéroport, aérodrome, stade, équipement sportif
- Exploitation agricole

Echelle de référence : 1:5 000
0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Réalisation BDCC et CCT2C avec : S IGN - BD Cartho® (2005) & BD Topo® (2011), ©DGI cadastre numérisé (2024).

PLAN
REGLEMENTAIRE
A-11

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
LEULINGHEN BERNES

Vo pour titre annexé à la délibération du Conseil
de la Communauté des Communes de La Terre
du 2 septembre 2019 approuvant la
modification n°3 du P.L.U. Intercommunal.

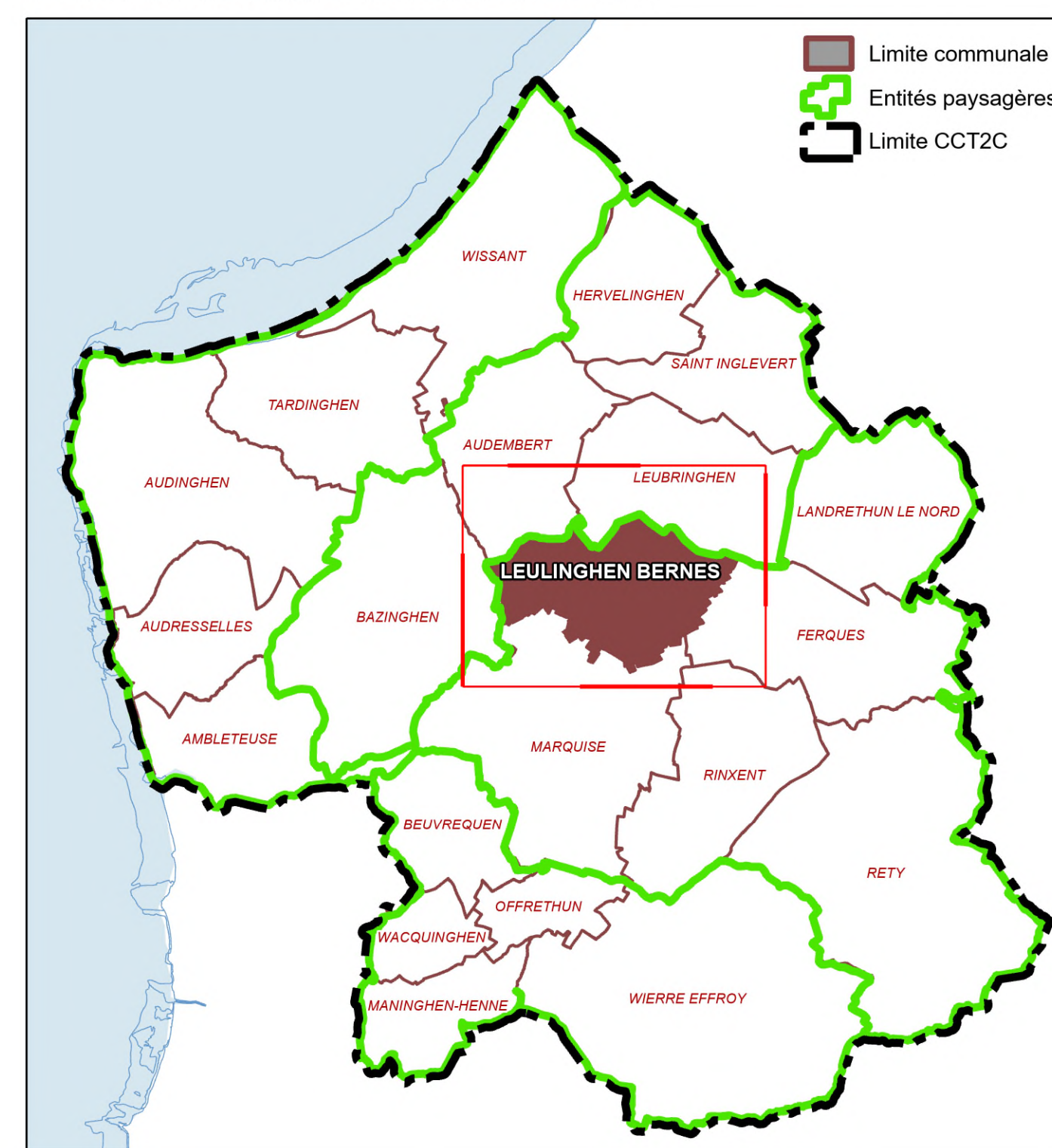


APPROBATION LE 04 Décembre 2019
Arrêt de projet : 30 Avril 2019



MODIFICATIONS DU DOCUMENT
• Révision n°1 : Approuvé le 11 Juin 2025
• Modification simplifiée n°1 : Approuvé le 11 Mars 2026

Localisation de la commune sur le territoire de la CCT2C



Légende :

Pour les règles applicables dans les zones du plan, se reporter au titre III du Règlement du PLU

ZONAGE (art. L123-1-5 du CU)

- Zones urbaines (U)
- Zones à urbaniser (AU)
- Zones agricoles (A)
- Zones naturelles et forestières (N) dont zones marines (Nm)

SITES DE PROJET - Opération Aménagement et de Programmation (OAP)

- Site OAP Habitat
- Site OAP Développement économique
- Site OAP Equipement

EMPLACEMENTS RESERVES

- Installations d'intérêt général à créer (art. L151-41 2° du CU)

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Terrain impropre à la construction (art. R151-31 du CU)
- Dispositions particulières de l'implantation des constructions (Loi Barnier, art. L111-6 du CU)
- Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG, art. L151-41 5° du CU)
- Secteur de Mixité Sociale (art. L151-15 du CU)
- Périmètre de protection des commerces activités de services (art. R151-37, 4° du CU)
- Limite d'implantation des constructions (art. R.151-38 du CU)

INFORMATIONS DE FOND DE PLAN

- Bâti Cadastre
- Bâti non présent sur le cadastre
- Parcelle Cadastre
- Limite communale
- Contours de la Terre des 2 Caps
- Linéaires divers
- Hydrographie
- Cimetières
- Aéroport, aérodrome, stade, équipement sportif
- Exploitation agricole

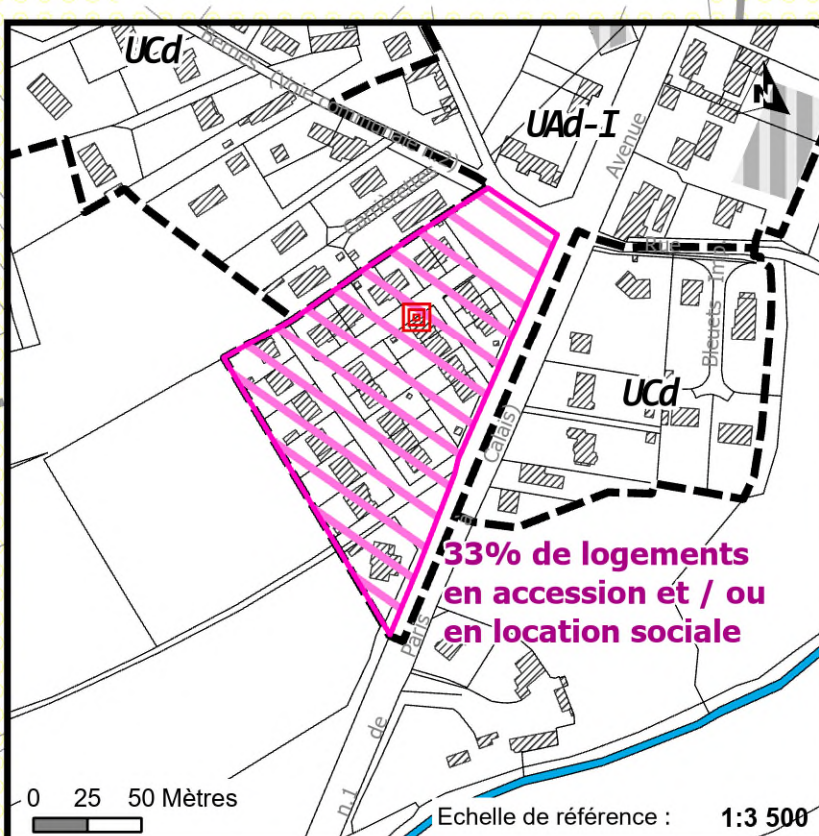


Echelle de référence : 1:5 000

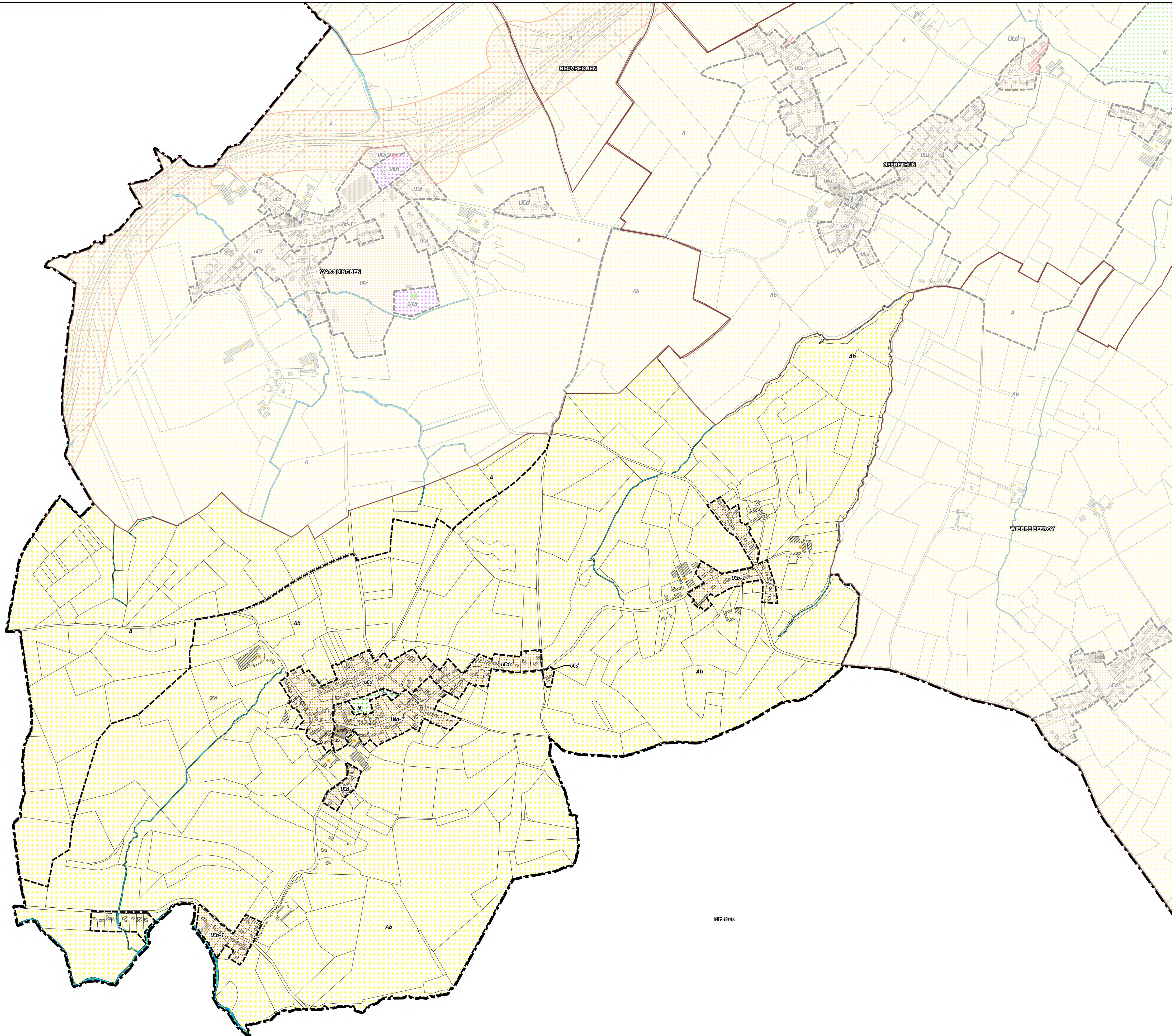
0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Réalisation BDCC et CCT2C avec : ©IGN - BD Cartho® (2005) & BD Topo® (2011), ©DGI cadastre numérisé (2025).

Zoom sur le Secteur de Mixité Sociale



Echelle de référence : 1:3 500





Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE A-12

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE MANINGHEN-HENNE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps du 11 juin 2025 approuvant la révision du P.L.U intercommunal.



BOULOGNE-SUR-MER
Développement
Côte d'Opale

Le Président
Le cardo
B.P. 10
62200
MANINGHEN
F. BOULCIT

APPROBATION LE 04 Décembre 2019
Arrêt de projet : 30 Avril 2019

MODIFICATIONS DU DOCUMENT
• Révision n°1 = 1er ARRÊT DE PROJET : 19 Juin 2024
2e ARRÊT DE PROJET : 25 Septembre 2024
APPROBATION : 11 Juin 2025

Localisation de la commune sur le territoire de la CCT2C

Légende :
Pour les règles applicables dans les zones du plan, se reporter au titre III du Règlement du PLU

ZONAGE (art. L123-1-5 du CU)

- Zones urbaines (U)
- Zones à urbaniser (AU)
- Zones agricoles (A)
- Zones naturelles et forestières (N) dont zones marines (Nm)

SITES DE PROJET - Opération Aménagement et de Programmation (OAP)

- Site OAP Habitat
- Site OAP Développement économique
- Site OAP Equipement

EMPLACEMENTS RESERVES

- Installations d'intérêt général à créer (art. L151-41 2° du CU)

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Terrain impropre à la construction (art. R151-31 du CU)
- Dispositions particulières de l'implantation des constructions (Loi Barnier, art. L111-6 du CU)
- Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG, art. L151-41 5° du CU)
- Secteur de Mixité Sociale (art. L151-15 du CU)
- Périmètre de protection des commerces activités de services (art. R151-37, 4° du CU)
- Limite d'implantation des constructions (art. R.151-39 du CU)

INFORMATIONS DE FOND DE PLAN

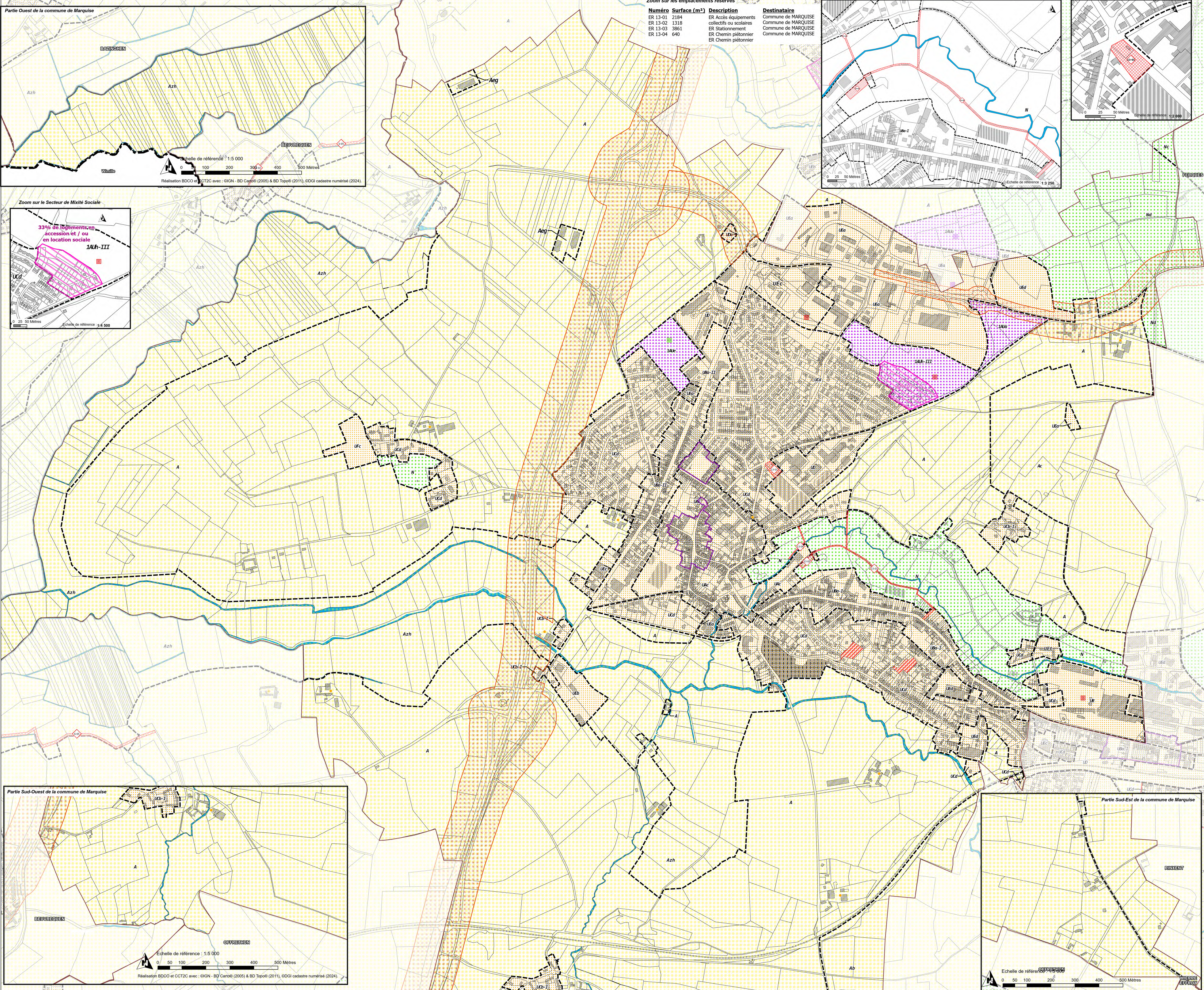
- Bâti Cadastre
- Bâti non présent sur le cadastre
- Parcelle Cadastre
- Limite communale
- Contours de la Terre des 2 Caps
- Linéaires divers

- Hydrographie
- Cimetières
- Aéroport, aérodrome, stade, équipement sportif
- Exploitation agricole

Echelle de référence : 1:5 000

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Réalisation BDCC et CCT2C avec : S IGN - BD Cartho® (2005) & BD Topo® (2011), ©DGI cadastre numérisé (2024).



Zoom sur les emplacements réservés			Destinataire
Numéro	Surface (m²)	Description	
ER 13-01	2184	ER Accès équipements collectifs ou scolaires	Commune de MARQUISE
ER 13-02	1318	ER Stationnement	Commune de MARQUISE
ER 13-03	3861	ER Chemin piétonnier	Commune de MARQUISE
ER 13-04	640	ER Chemin piétonnier	Commune de MARQUISE



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE A-13

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE MARQUISE

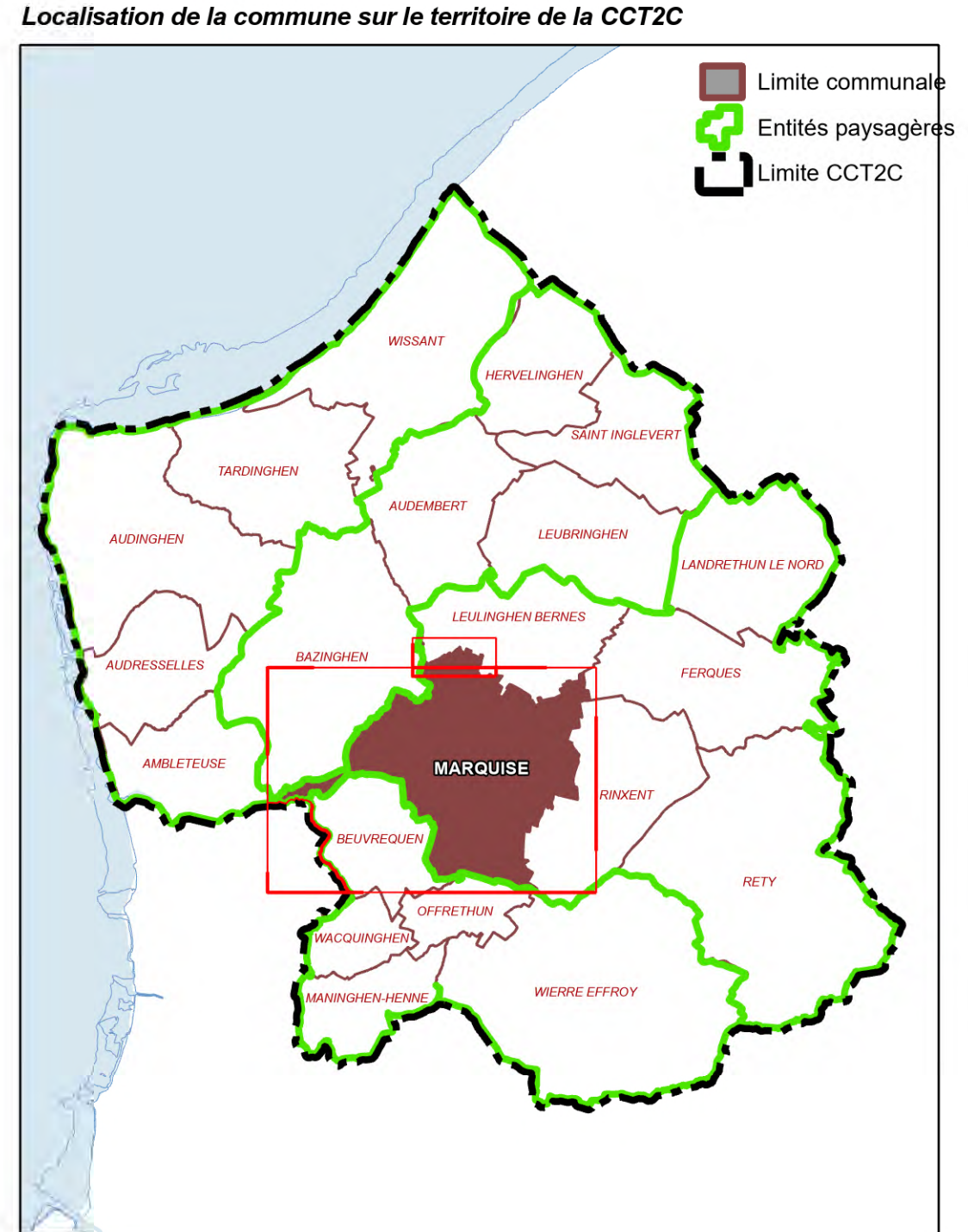
Vo pour être annexé à la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de la Terre des Caps du 11 juin 2023 approuvant la révision du P.L.U. intercommunal.



Le Président
Boulogne-sur-Mer
Développement
Côté d'Opale

APPROBATION LE 04 Décembre 2019
Arrêt de projet : 30 Avril 2019

MODIFICATIONS DU DOCUMENT
1^{re} Révision n°1 : 1^{er} ARRÊT DE PROJET : 19 Juin 2024
2^e ARRÊT DE PROJET : 25 Septembre 2024
APPROBATION : 11 Juin 2025



Légende :
Pour les règles applicables dans les zones du plan, se reporter au titre III du Règlement du PLU

ZONAGE (art. L123-1-5 du CU)

- Zones urbaines (U)
- Zones à urbaniser (AU)
- Zones agricoles (A)
- Zones naturelles et forestières (N) dont zones marines (Nm)

SITES DE PROJET - Opération Aménagement et de Programmation (OAP)

- Site OAP Habitat
- Site OAP Développement économique
- Site OAP Equipement

EMPLACEMENTS RESERVES

- Installations d'intérêt général à créer (art. L151-41 2° du CU)

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Terrain impropre à la construction (art. R151-31 du CU)
- Dispositions particulières de l'implantation des constructions (Loi Barnier, art. L111-6 du CU)
- Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG, art. L151-41 5° du CU)
- Secteur de Mixité Sociale (art. L151-15 du CU)
- Périmètre de protection des commerces activités de services (art. R151-37, 4° du CU)
- Limite d'implantation des constructions (art. R151-39 du CU)

INFORMATIONS DE FOND DE PLAN

- Bâti Cadastre
- Bâti non présent sur le cadastre
- Parcelle Cadastre
- Limite communale
- Contours de la Terre des 2 Caps
- Linéaires divers
- Hydrographie
- Cimetière
- Aéroport, aérodrome, stade, équipement sportif
- Exploitation agricole

Echelle de référence : 1:5 000
0 50 100 200 300 400 500 Mètres
Réalisation BDCO et CCT2C avec : EIGN - BD Cartho® (2005) & BD Topo® (2011), ©GDI cadastre numérisé (2024).

PLAN REGLEMENTAIRE A-14

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
OFFRETHUN

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
de la Communauté de Communes de La terre
des 2 caps du 13 jan 2025 approuvant la
révision du P.L.U. intercommunal.

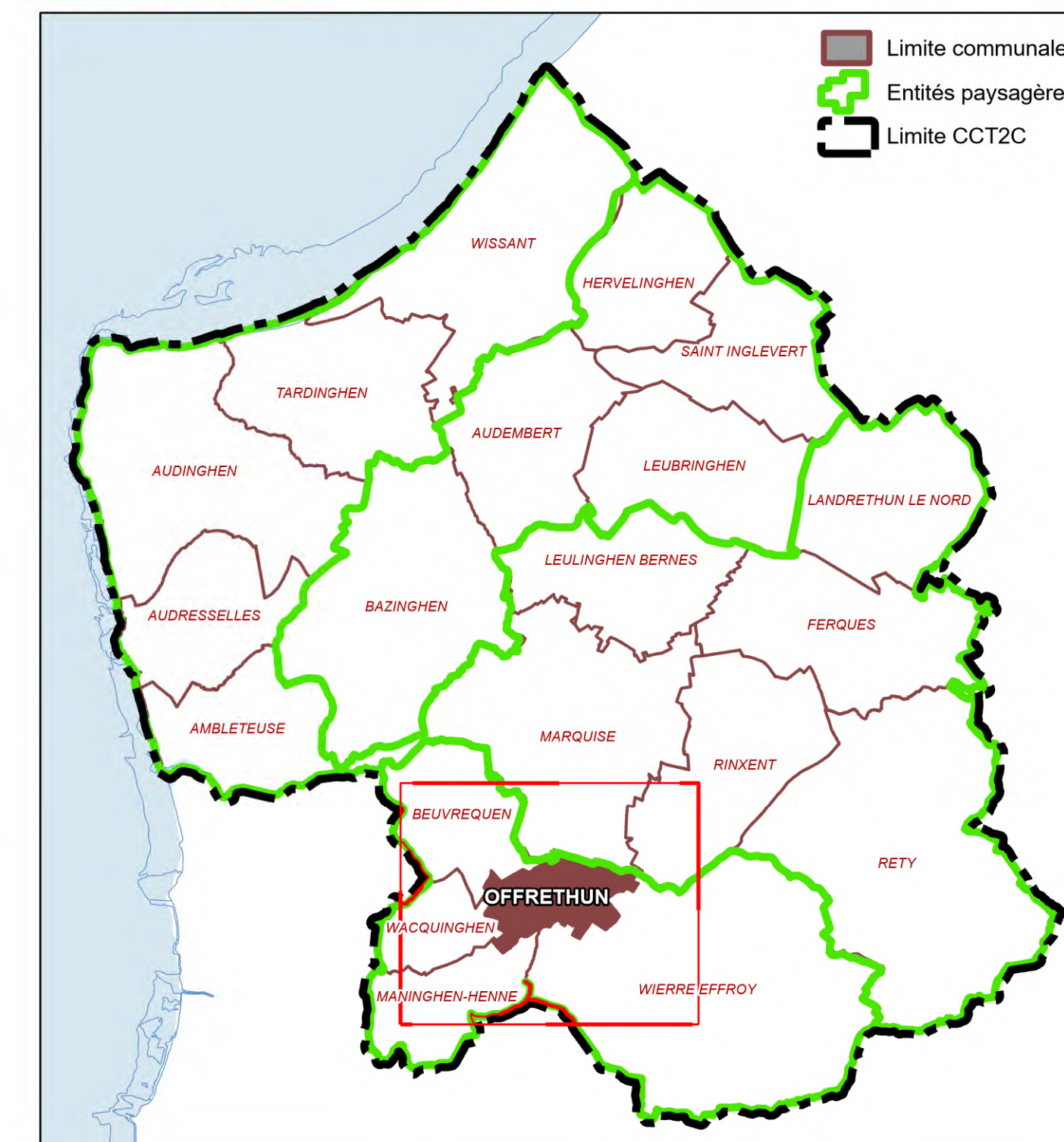


APPROBATION LE 04 Décembre 2019
Arrêt de projet : 30 Avril 2019



MODIFICATIONS DU DOCUMENT
• Révision n°1 = 1er ARRÊT DE PROJET : 19 Juin 2024
2e ARRÊT DE PROJET : 25 Septembre 2024
APPROBATION : 11 Juin 2025

Localisation de la commune sur le territoire de la CCT2C



Légende :

Pour les règles applicables dans les zones du plan, se reporter au titre III du Règlement du PLU

ZONAGE (art. L123-1-5 du CU)

- Zones urbaines (U)
- Zones à urbaniser (AU)
- Zones agricoles (A)
- Zones naturelles et forestières (N) dont zones marines (Nm)

SITES DE PROJET - Opération Aménagement et de Programmation (OAP)

- Site OAP Habitat
- Site OAP Développement économique
- Site OAP Equipement

EMPLACEMENTS RESERVES

- Installations d'intérêt général à créer (art. L151-41 2° du CU)

AUTRES PRESCRIPTIONS

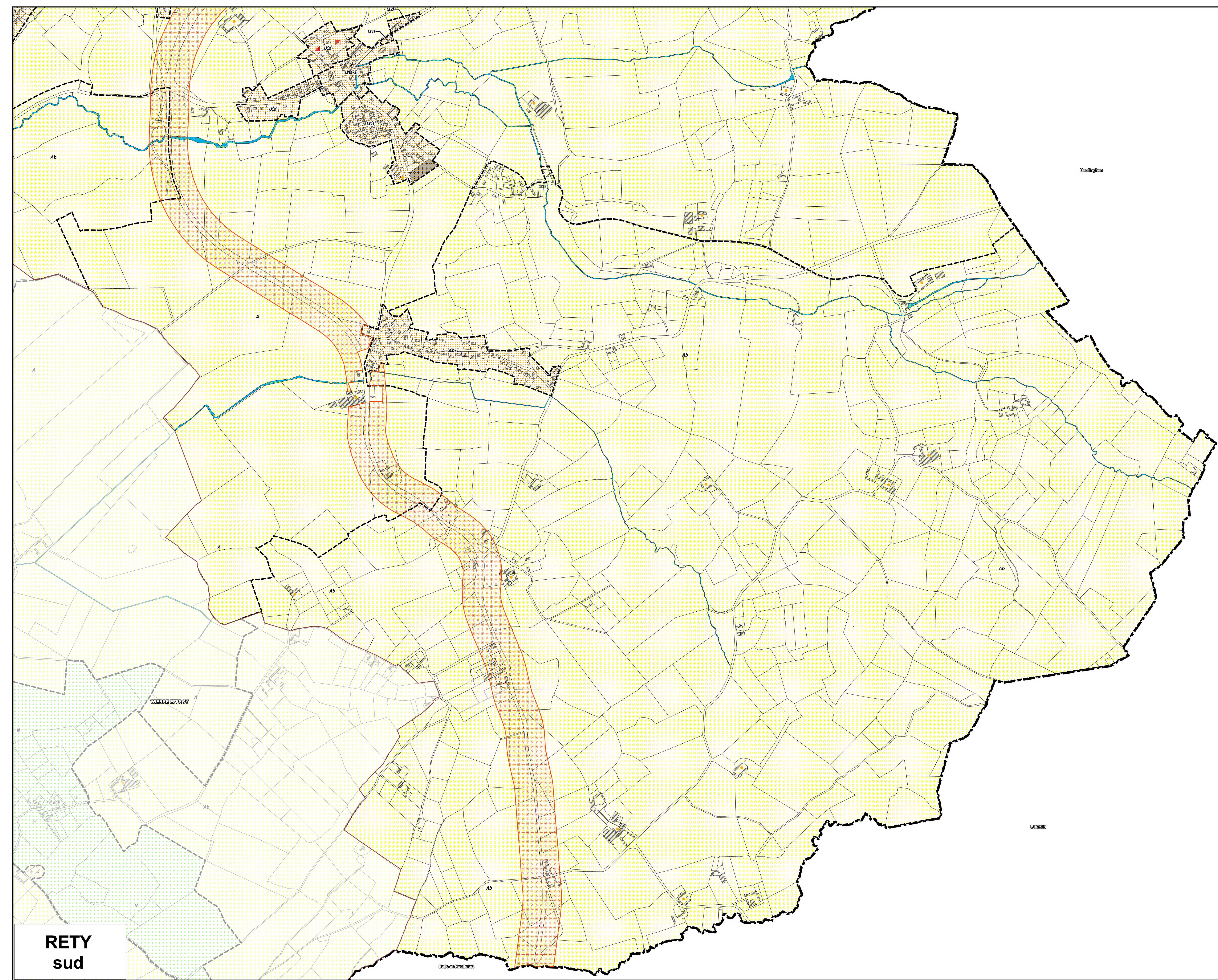
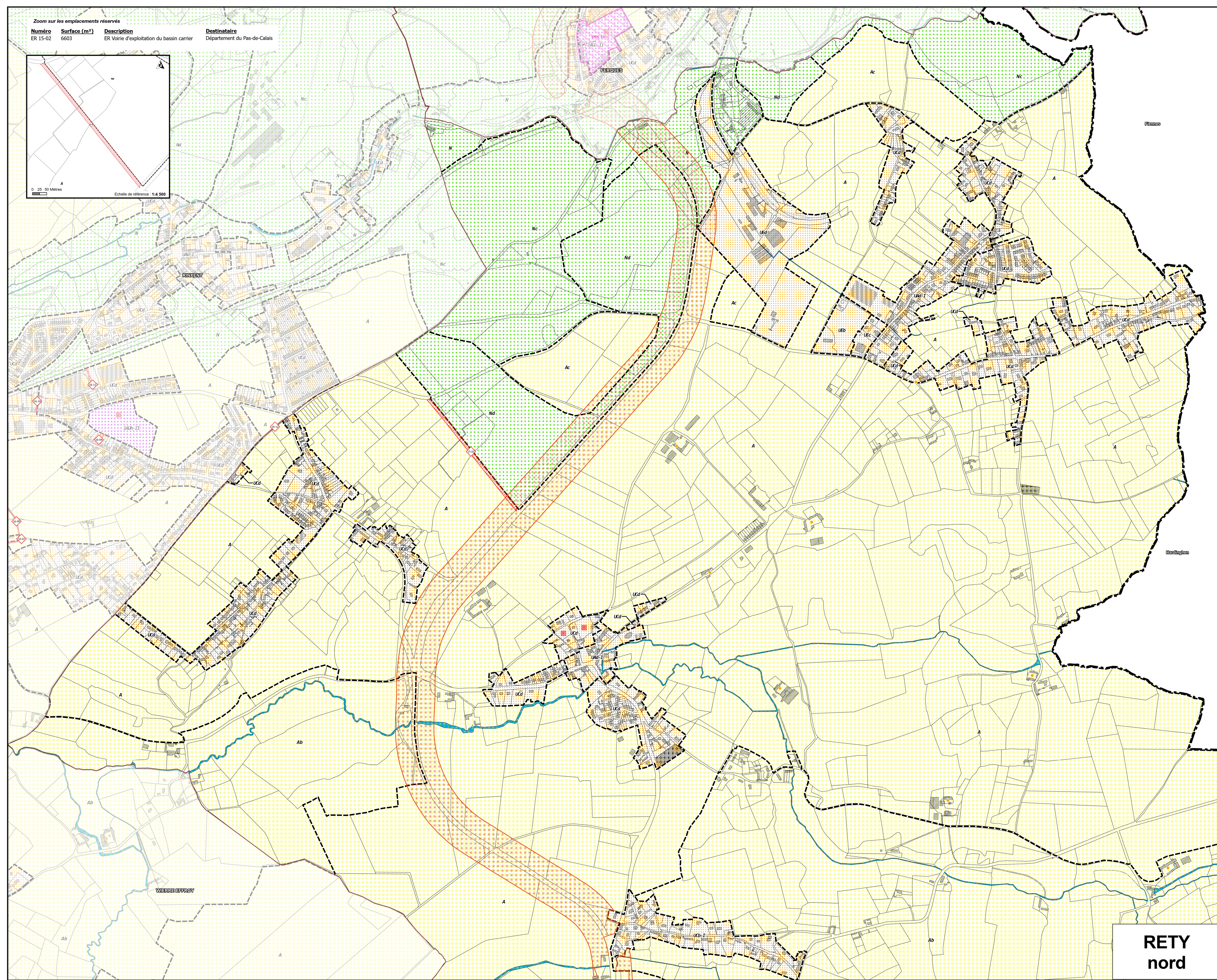
- Terrain impropre à la construction (art. R151-31 du CU)
- Dispositions particulières de l'implantation des constructions (Loi Barnier, art. L111-6 du CU)
- Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG, art. L151-41 5° du CU)
- Secteur de Mixité Sociale (art. L151-15 du CU)
- Périmètre de protection des commerces activités de services (art. R151-37, 4° du CU)
- Limite d'implantation des constructions (art. R.151-38 du CU)

INFORMATIONS DE FOND DE PLAN

- Bâti Cadastre
- Bâti non présent sur le cadastre
- Parcelle Cadastre
- Limite communale
- Contours de la Terre des 2 Caps
- Linéaires divers
- Hydrographie
- Cimetières
- Aéroport, aérodrome, stade, équipement sportif
- Exploitation agricole

Echelle de référence : 1:5 000
0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Réalisation BDCC et CCT2C avec : ©IGN - BD Cartho® (2005) & BD Topo® (2011), ©DGI cadastre numérisé (2024).



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLAN
REGLEMENTAIRE
A-15

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
RETY

BOULOGNE-SUR-MER
Développement
C.A.S. d'Opale

MODIFICATIONS DU DOCUMENT
Révision n°1 : Approuvée le 13 Juin 2025
Modification simplifiée n°1 : Approuvée le 11 Mars 2026

APPROBATION LE 04 Décembre 2019
Arrêt de projet : 30 Avril 2019

Localisation de la commune sur le territoire de la CCTCZ

Légende :

Pour les règles applicables dans les zones du plan, se reporter au titre III du Règlement du PLU

ZONAGE (art. L123-1-6 du CU)

- Zones urbaines (U)
- Zones à urbaniser (AU)
- Zones agricoles (A)
- Zones naturelles et forestières (N) dont zones marines (Nm)

SITES DE PROJET - Opération Aménagement et de Programmation (OAP)

- Site OAP Habitat
- Site OAP Développement économique
- Site OAP Equipement

EMPLACEMENTS RESERVES

- Installations d'intérêt général à créer (art. L151-41 2° du CU)

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Terrain impropre à la construction (art. R151-31 du CU)
- Dispositions particulières de l'implantation des constructions (art. L151-41 5° du CU)
- Perimètre d'attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG, art. L151-41 6° du CU)
- Secteur de Maitrise Sociale (art. L151-15 du CU)
- Perimètre de protection des commerces activités de services (art. R151-37, 4° du CU)
- Limite d'implantation des constructions (art. R151-39 du CU)

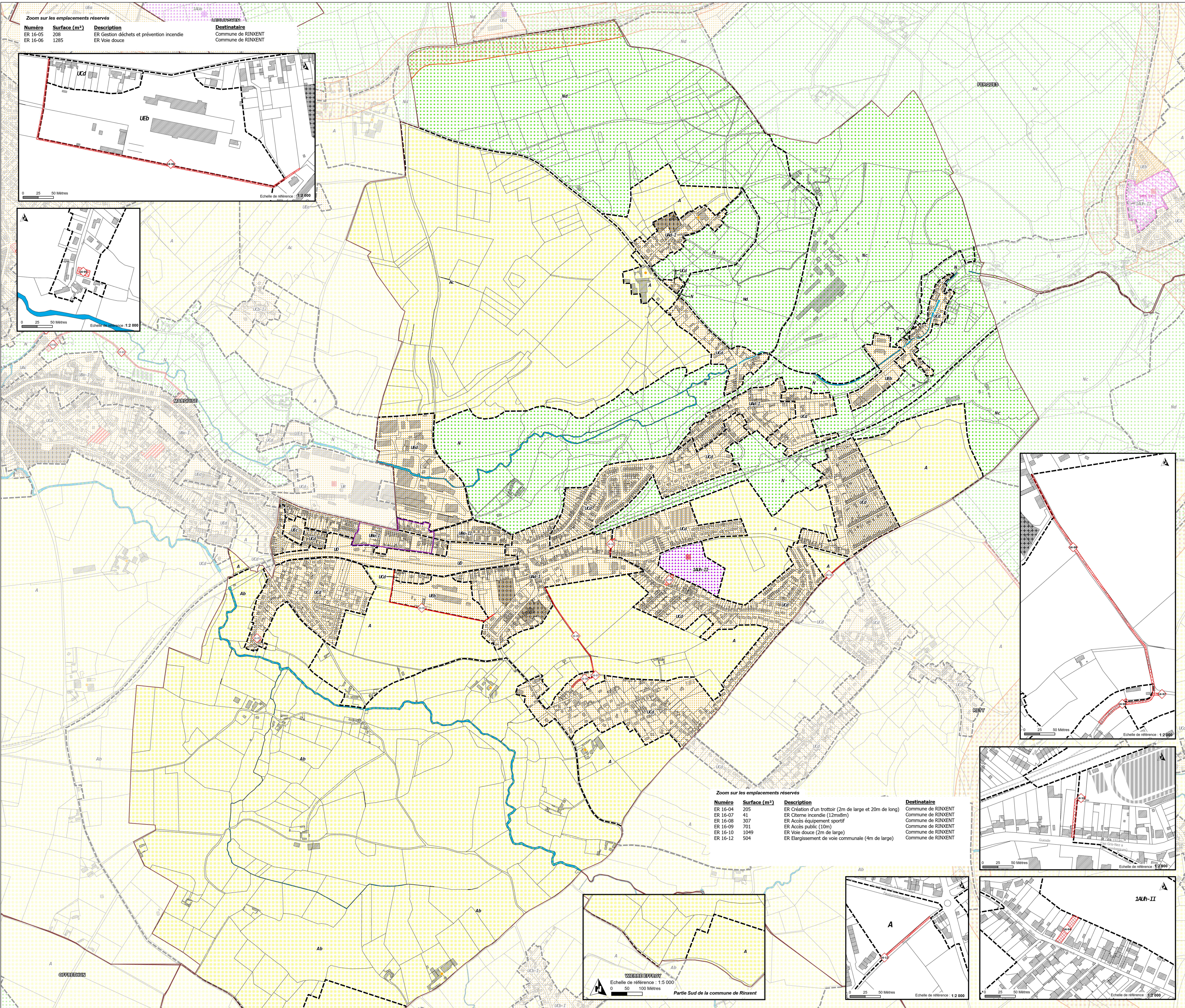
INFORMATIONS DE FOND DE PLAN

- Bâti Cadastre
- Bâti non présent sur le cadastre
- Parcelle Cadastre
- Limite communale
- Contours de la Terre des 2 Caps
- Linéaires divers
- Hydrographie
- Cimetières
- Aéroport, aérodrome, stade, équipement sportif
- Exploitation agricole

Echelle de référence : 1:5 000

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Rédacteur BCCO et CCTCZ avec : IGN - BD Carthage (2005) & BD Topo® (2011), GIC Cadastre numérisé (2020).





Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLAN REGLÉMENTAIRE A-16

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

RINXENT

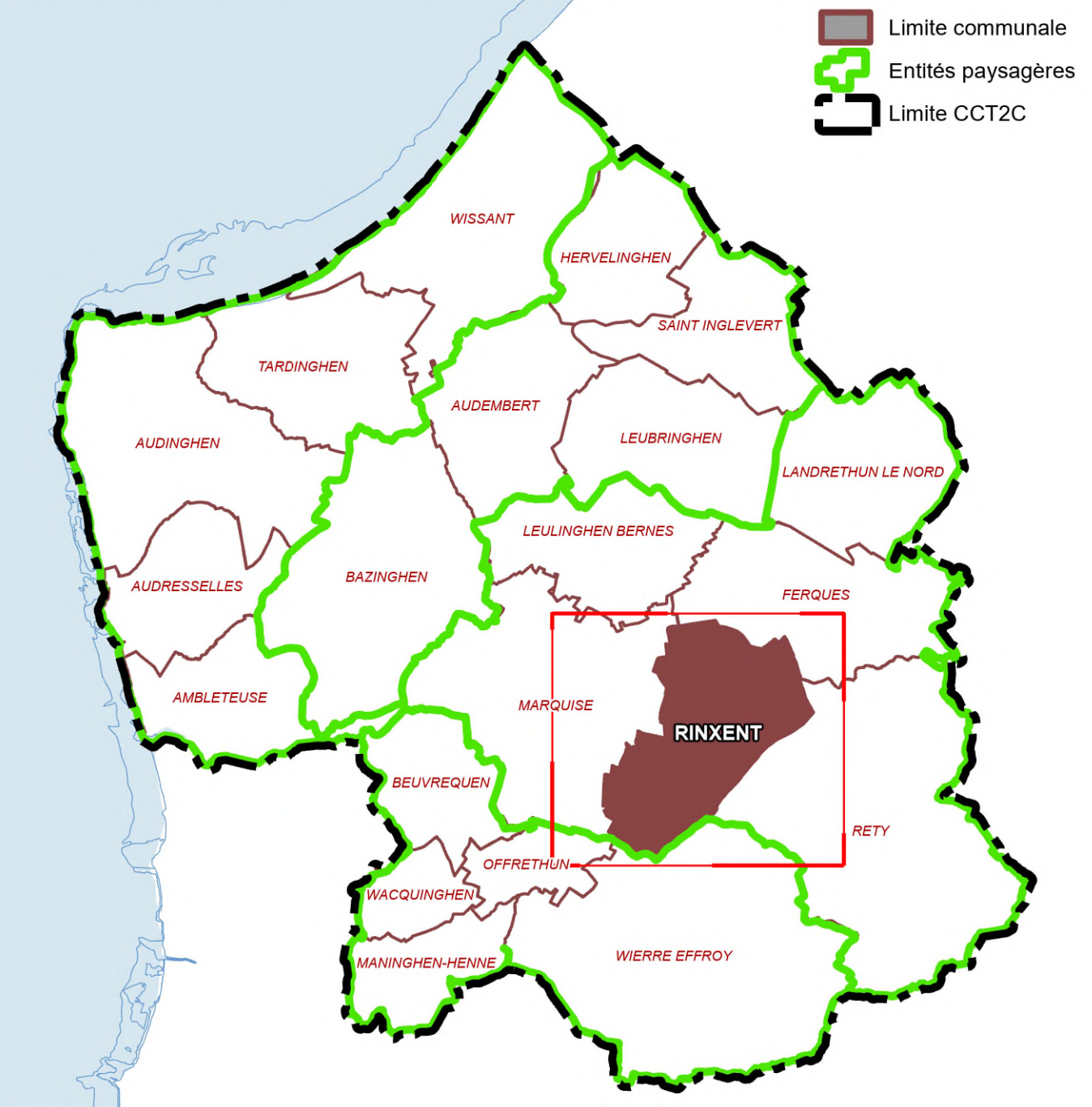
Vo pour être annexé à la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de la Terre des Caps du 11 mars 2008 approuvant la modification n°1 du P.L.U. intercommunal.

La Trésorerie
F. ROULET

APPROBATION LE 04 Décembre 2019
Arrêt de projet : 30 Avril 2019

MODIFICATIONS DU DOCUMENT
• Révision n°1 : Approuvé le 11 Juin 2025
• Modification simplifiée n°1 : Approuvé le 11 Mars 2026

Localisation de la commune sur le territoire de la CCT2C



Légende :
Pour les règles applicables dans les zones du plan, se reporter au titre III du Règlement du PLUI

ZONAGE (art. L123-1-5 du CU)

- Zones urbaines (U)
- Zones à urbaniser (AU)
- Zones agricoles (A)
- Zones naturelles et forestières (N) dont Zones marines (Nm)

SITES DE PROJET - Opération Aménagement et de Programmation (OAP)

- Site OAP Habitat
- Site OAP Développement économique
- Site OAP Equipement

EMPLACEMENTS RESERVES

- Installations d'intérêt général à créer (art. L151-41 2° du CU)

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Terrain impropre à la construction (art. R151-31 du CU)
- Dispositions particulières de l'implantation des constructions (Loi Barriar, art. L111-8 du CU)
- Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG, art. L151-41 5° du CU)
- Secteur de Mixité Sociale (art. L151-15 du CU)
- Périmètre de protection des commerces activités de services (art. R151-37, 4° du CU)
- Limite d'implantation des constructions (art. R.151-39 du CU)

INFORMATIONS DE FOND DE PLAN

- Bâti Cadastre
- Bâti non présent sur le cadastre
- Parcelle Cadastre
- Limite communale
- Contours de la Terre des 2 Caps
- Linéaires divers
- Hydrographie
- Cimetières
- Aéroport, aérodrome, stade, équipement sportif
- Exploitation agricole

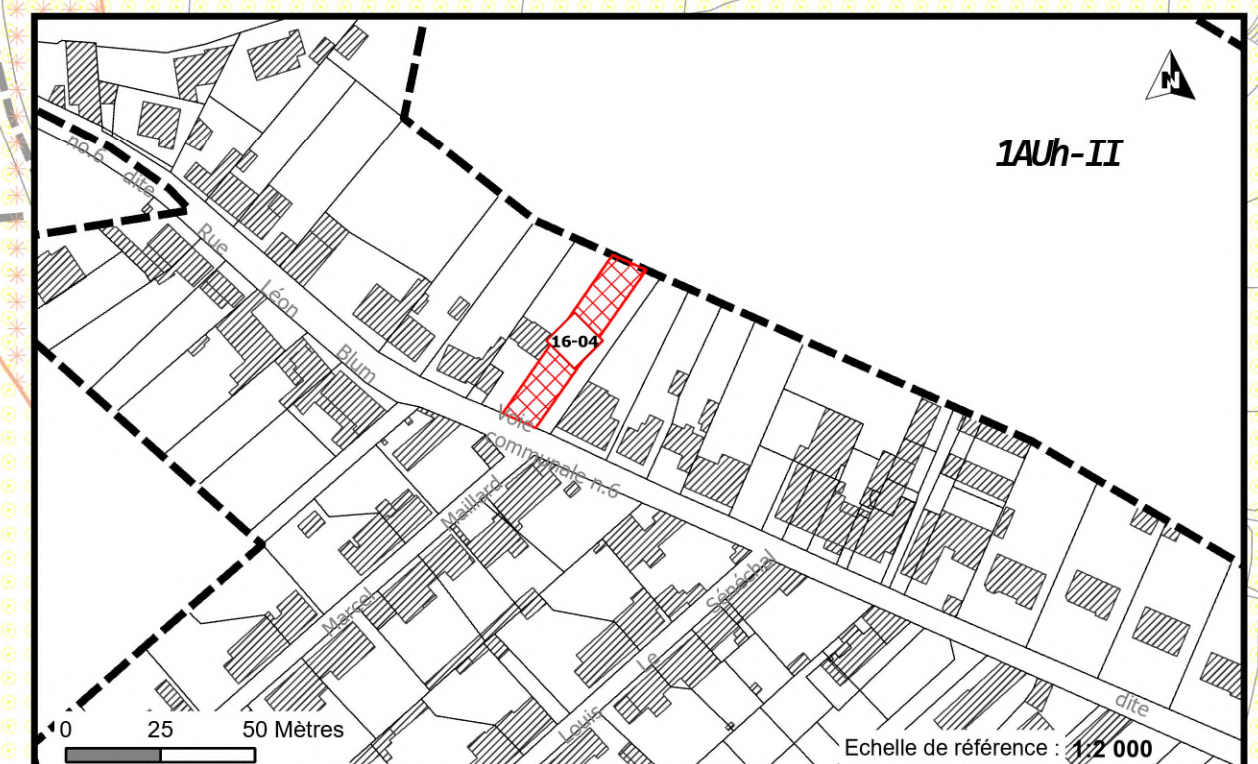
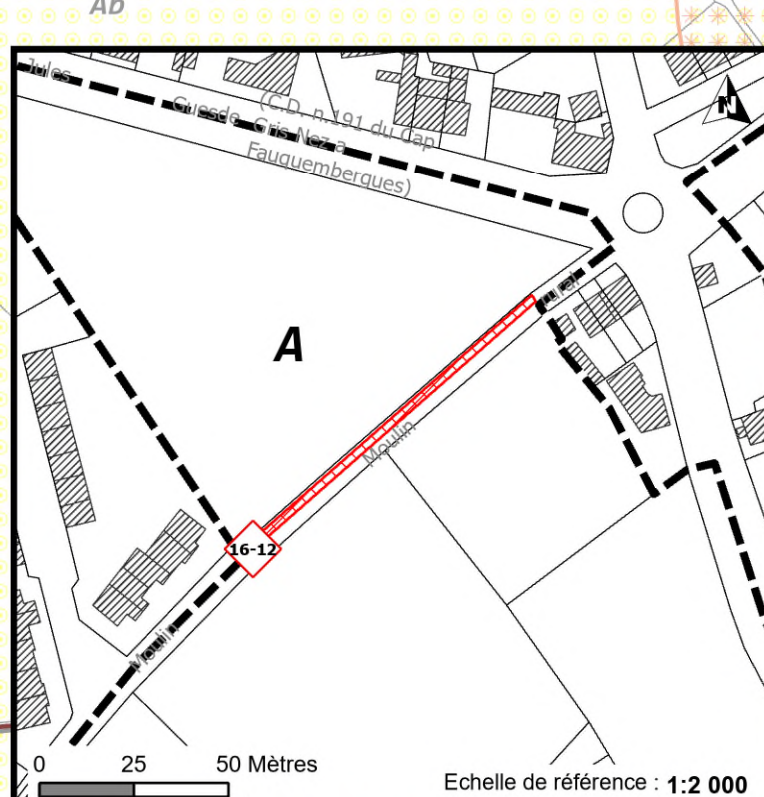
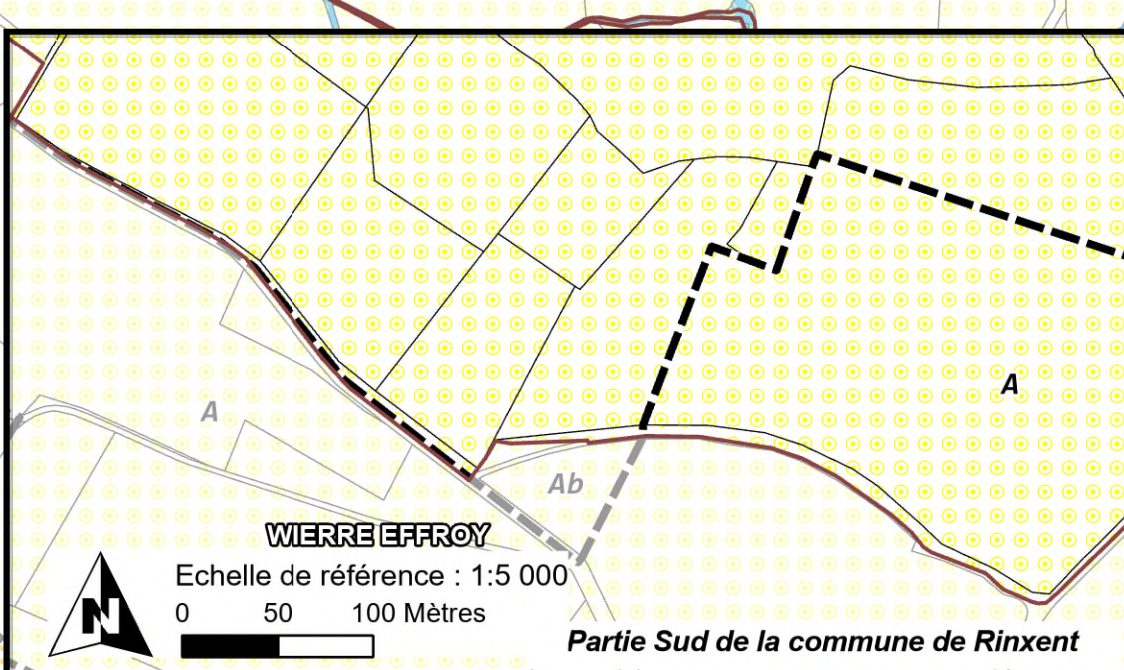
Echelle de référence : 1:5 000

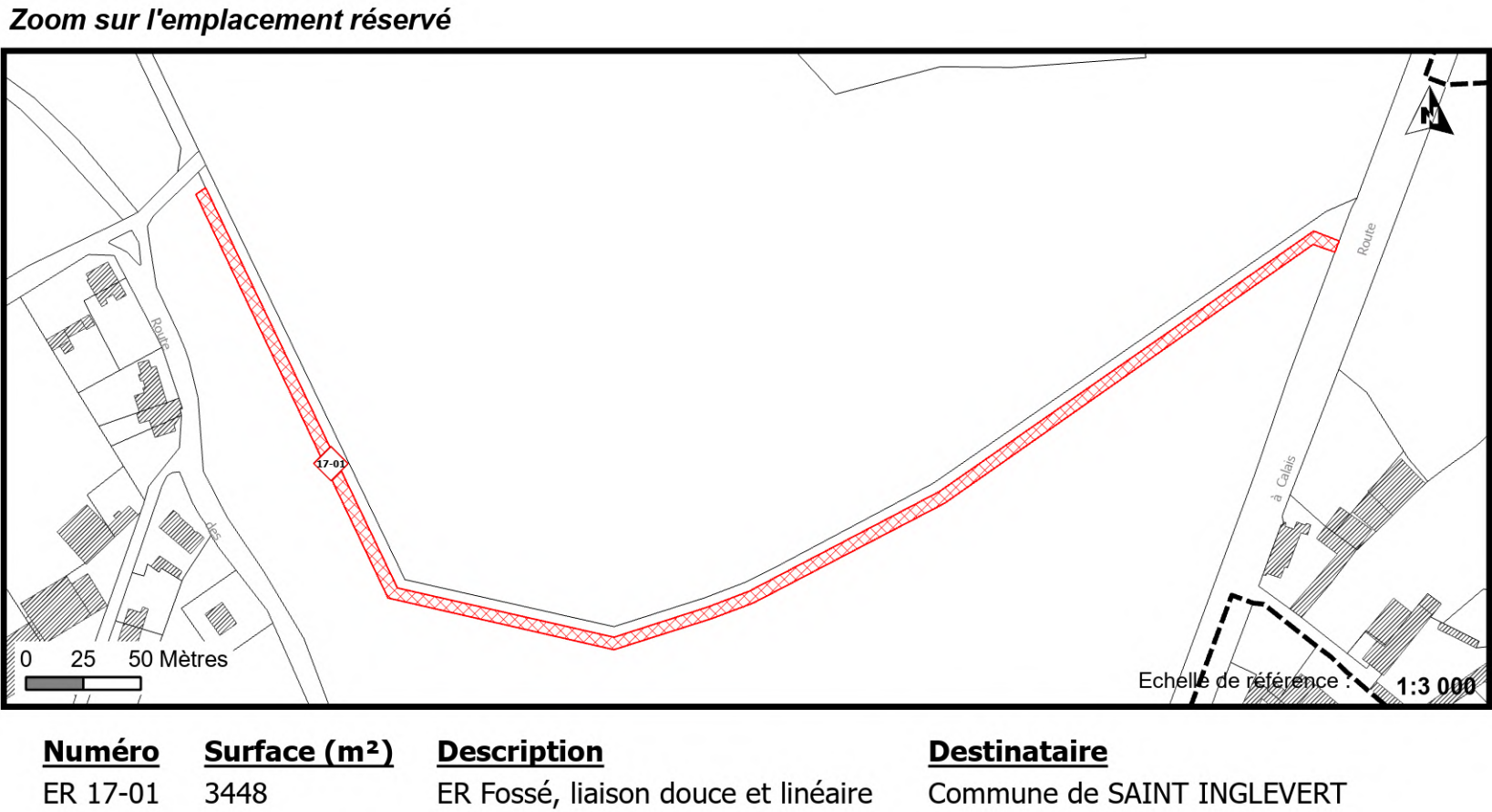
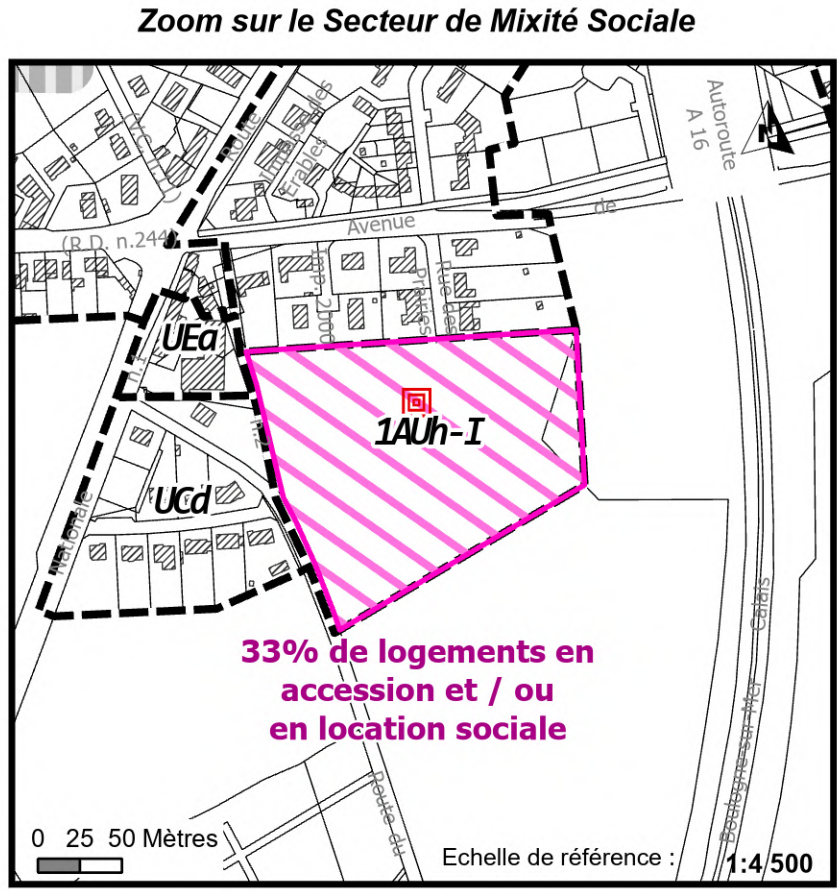
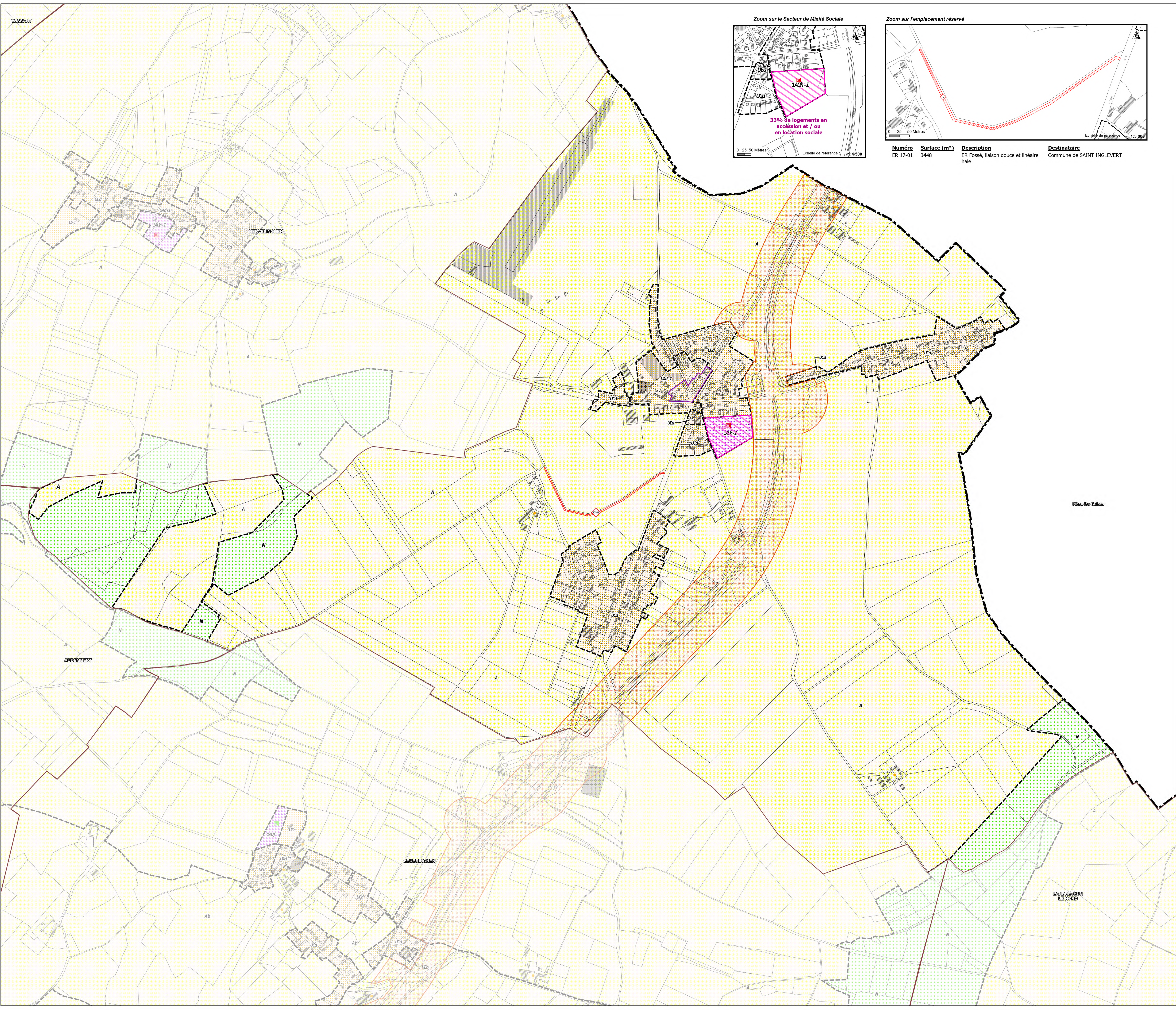
0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Réalisation BDCO et CCT2C avec : ©IGN - BD Cartho® (2005) & BD Topo® (2011), ©GDI cadastre numérisé (2025).

Zoom sur les emplacements réservés

Número	Surface (m²)	Description	Destinataire
ER 16-04	205	ER Création d'un trottoir (2m de large et 20m de long)	Commune de RINXENT
ER 16-07	41	ER Citerne incendie (12m³dsh)	Commune de RINXENT
ER 16-08	307	ER Accès équipement sportif	Commune de RINXENT
ER 16-09	701	ER Accès public (10m)	Commune de RINXENT
ER 16-10	1049	ER Voie douce (2m de large)	Commune de RINXENT
ER 16-12	504	ER Elargissement de voie communale (4m de large)	Commune de RINXENT







Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE A-17

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE SAINT INGLEVERT

Vo pour être annexé à la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de la terre des 2 caps du 11 juin 2025 approuvant la révision du P.L.U intercommunal.

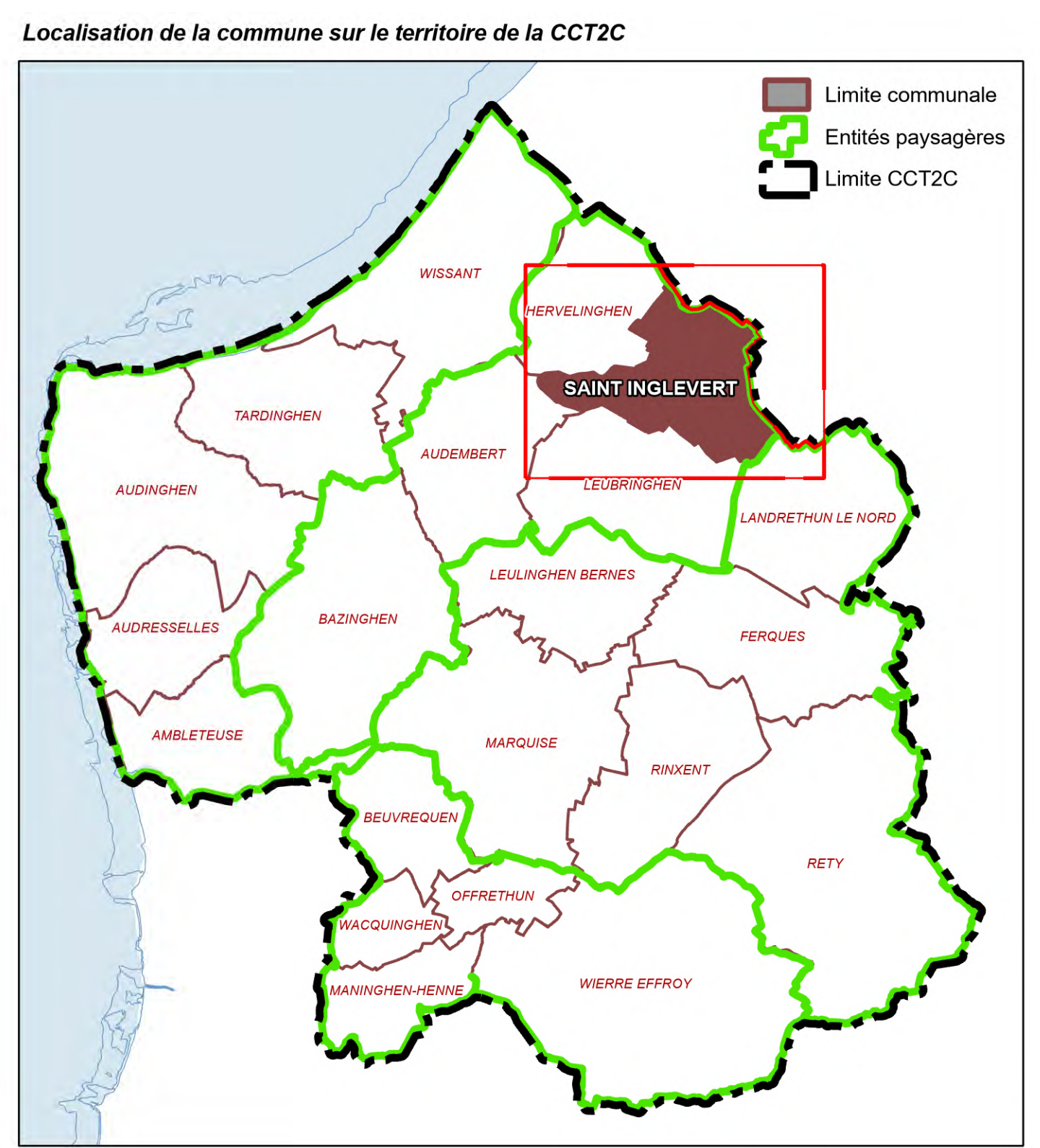


Le Président
Le Maire
B.P. 60
65500
MARQUISE

APPROBATION LE 04 Décembre 2019
Arrêt de projet : 30 Avril 2019

MODIFICATIONS DU DOCUMENT
* Révision n°1 : 1er ARRET DE PROJET : 19 Juin 2024
2e ARRET DE PROJET : 25 Septembre 2024
APPROBATION : 11 Juin 2025





Légende :
Pour les règles applicables dans les zones de plan, se reporter au titre III du Règlement du PLU

ZONAGE (art. L123-1-5 du CU)

- Zones urbaines (U)
- Zones à urbaniser (AU)
- Zones agricoles (A)
- Zones naturelles et forestières (N) dont zones marines (Nm)

SITES DE PROJET - Opération Aménagement et de Programmation (OAP)

- Site OAP Habitat
- Site OAP Développement économique
- Site OAP Equipement

EMPLACEMENTS RESERVES

- Installations d'intérêt général à créer (art. L151-41 2° du CU)

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Terrain impropre à la construction (art. R151-31 du CU)
- Dispositions particulières de l'implantation des constructions (Loi Barnier, art. L111-6 du CU)
- Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG, art. L151-41 5° du CU)
- Secteur de Mixité Sociale (art. L151-15 du CU)
- Périmètre de protection des commerces activités de services (art. R151-37, 4° du CU)
- Limite d'implantation des constructions (art. R.151-38 du CU)

INFORMATIONS DE FOND DE PLAN

Bâti Cadastre	Hydrographie
Bâti non présent sur le cadastre	Cimetière
Parcelle Cadastre	Aéroport, aérodrome, stade, équipement sportif
Limite communale	Exploitation agricole
Contours de la Terre des 2 Caps	
Linéaires divers	

Echelle de référence : 1:5 000

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Réalisation BDCC et CCT2C avec : ©IGN - BD Cartho® (2005) & BD Topo® (2011), ©DGI cadastre numérisé (2024).

PLAN REglementaire A-18

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
TARDINGHEN

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
de la Communauté de Communes de la Côte
des 2 caps du 11 juin 2025 approuvant la
révision du P.L.U. intercommunal.

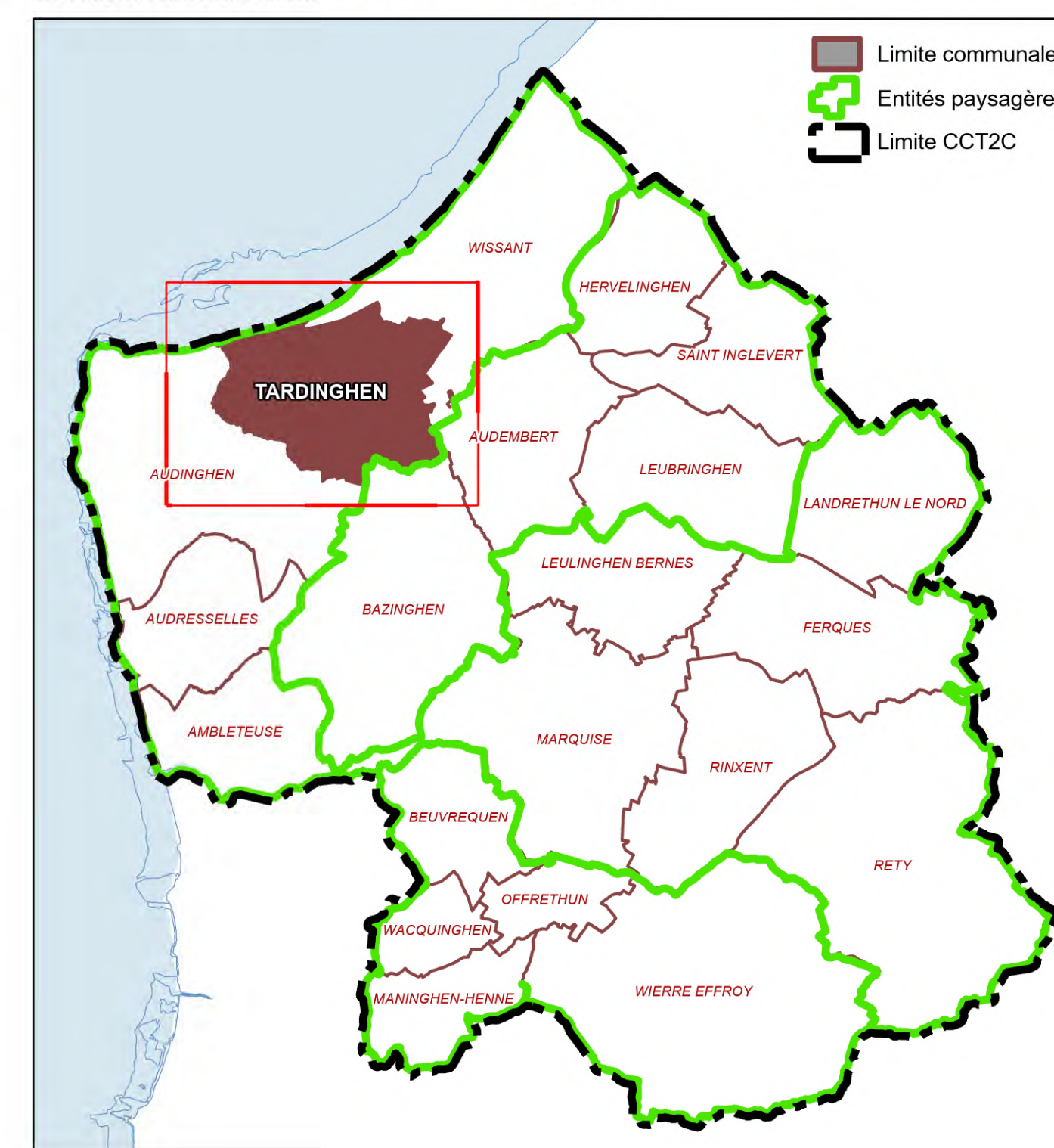
Le Président
Le Cadré
B.P. 60
02200
MARCOISE
F. BOUQUET

BOULOGNE-SUR-MER
Développement
Côte d'Opale

APPROBATION LE 04 Décembre 2019
Arrêt de projet : 30 Avril 2019

MODIFICATIONS DU DOCUMENT
• Révision n°1 : 1er ARRÊT DE PROJET : 19 Juin 2024
2e ARRÊT DE PROJET : 25 Septembre 2024
APPROBATION : 11 Juin 2025

Localisation de la commune sur le territoire de la CCT2C



Légende :
Pour les règles applicables dans les zones du plan, se reporter au titre III du Règlement du PLUI

ZONAGE (art. L.123-1-5 du CU)

- Zones urbaines (U)
- Zones à urbaniser (AU)
- Zones agricoles (A)
- Zones naturelles et forestières (N) dont zones marines (Nm)

SITES DE PROJET - Opération Aménagement et de Programmation (OAP)

- Site OAP Habitat
- Site OAP Développement économique
- Site OAP Equipement

EMPLACEMENTS RESERVES

- Installations d'intérêt général à créer (art. L.151-41 2° du CU)

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Terrain impropre à la construction (art. R.151-31 du CU)
- Dispositions particulières de l'implantation des constructions (Loi Barnier, art. L.111-6 du CU)
- Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG, art. L.151-41 5° du CU)
- Secteur de Mixité Sociale (art. L.151-15 du CU)
- Secteur de protection des commerces activités de services (art. R.151-37, 4° du CU)
- Limite d'implantation des constructions (art. R.151-38 du CU)

INFORMATIONS DE FOND DE PLAN

- Bâti Cadastre
- Bâti non présent sur le cadastre
- Parcelle Cadastre
- Limite communale
- Contours de la Terre des 2 Caps
- Linéaires divers
- Hydrographie
- Cimetières
- Aéroport, aérodrome, stade, équipement sportif
- Exploitation agricole

Echelle de référence : 1:5 000
0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Réalisation BDCCO et CCT2C avec : ©IGN - BD Cartho® (2005) & BD Topo® (2011), ©DGI cadastre numérisé (2024).

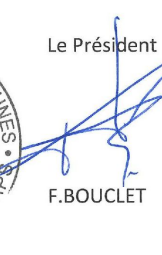


PLAN
REGLEMENTAIRE
A-19

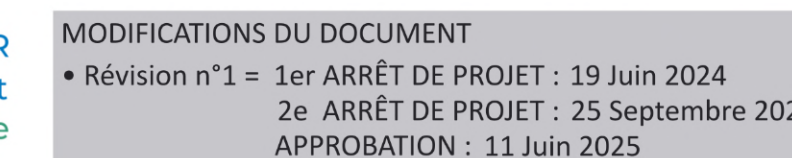
Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
WACQUINGHEN

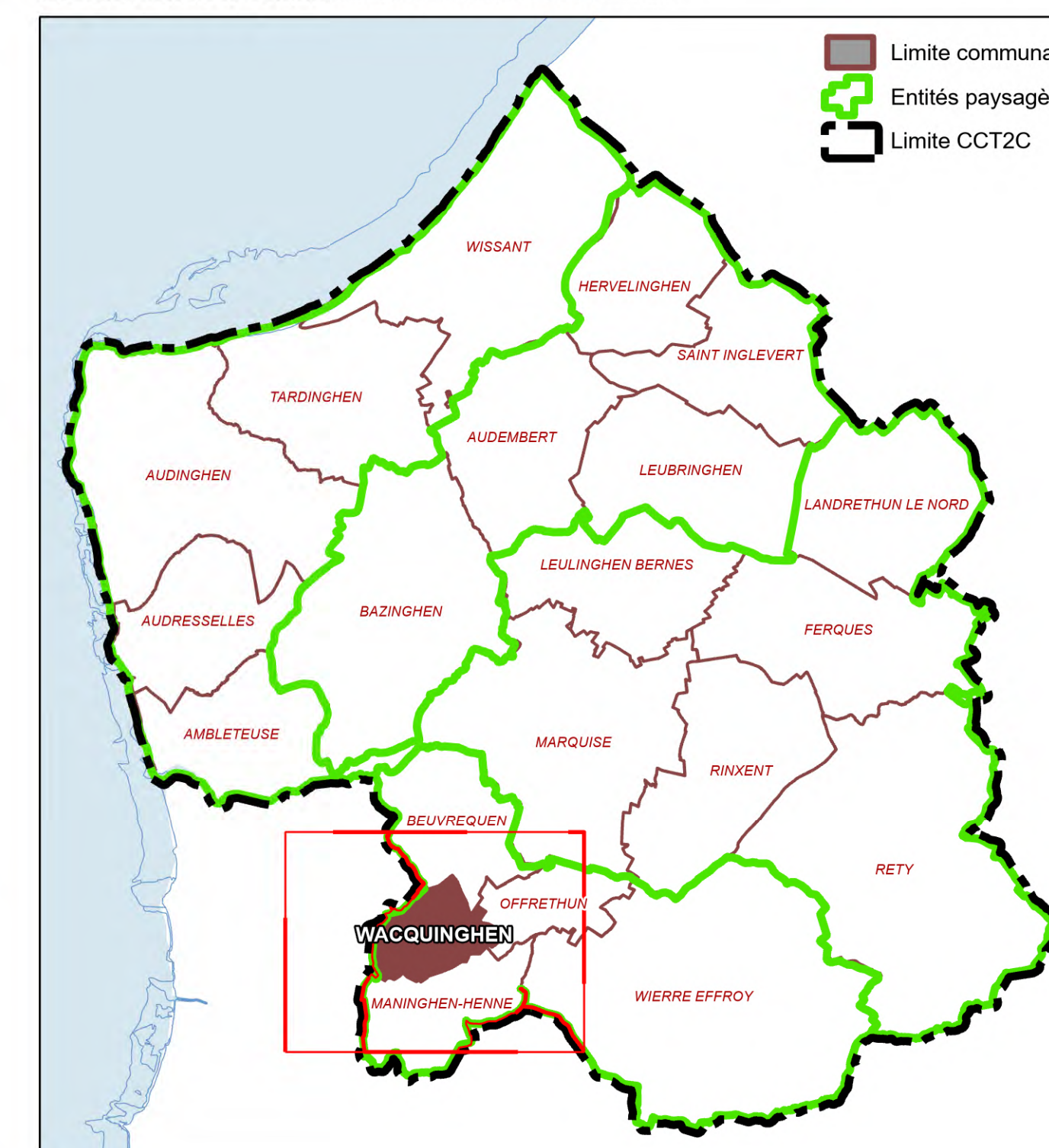
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps du 11 juin 2025 approuvant la révision du P.L.U. intercommunal.



APPROBATION LE 04 Décembre 2019
Arrêt de projet : 30 Avril 2019



Localisation de la commune sur le territoire de la CCT2C



Légende :

Pour les règles applicables dans les zones du plan, se reporter au titre III du Règlement du PLUI

ZONAGE (art. L123-1-5 du CU)

-  Zones urbaines (U)
 Zones à urbaniser (AU)
 Zones agricoles (A)
 Zones naturelles et forestières (N) dont  zones marines (Nm)

SITES DE PROJET - Opération Aménagement et de Programmation (OAP)

- Site OAP Habitat
- Site OAP Développement économique
-  Site OAP Equipement

EMPLACEMENTS RESERVES

- ☒ Installations d'intérêt général à créer (art. L151-41 2° du CU)

AUTRES PRESCRIPTIONS

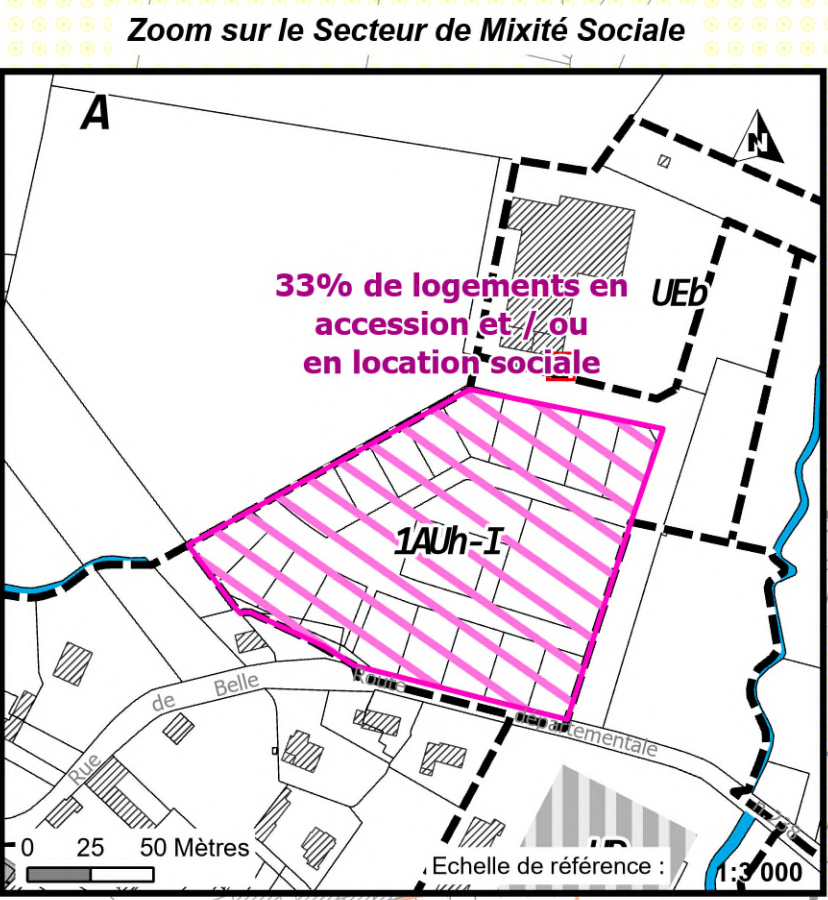
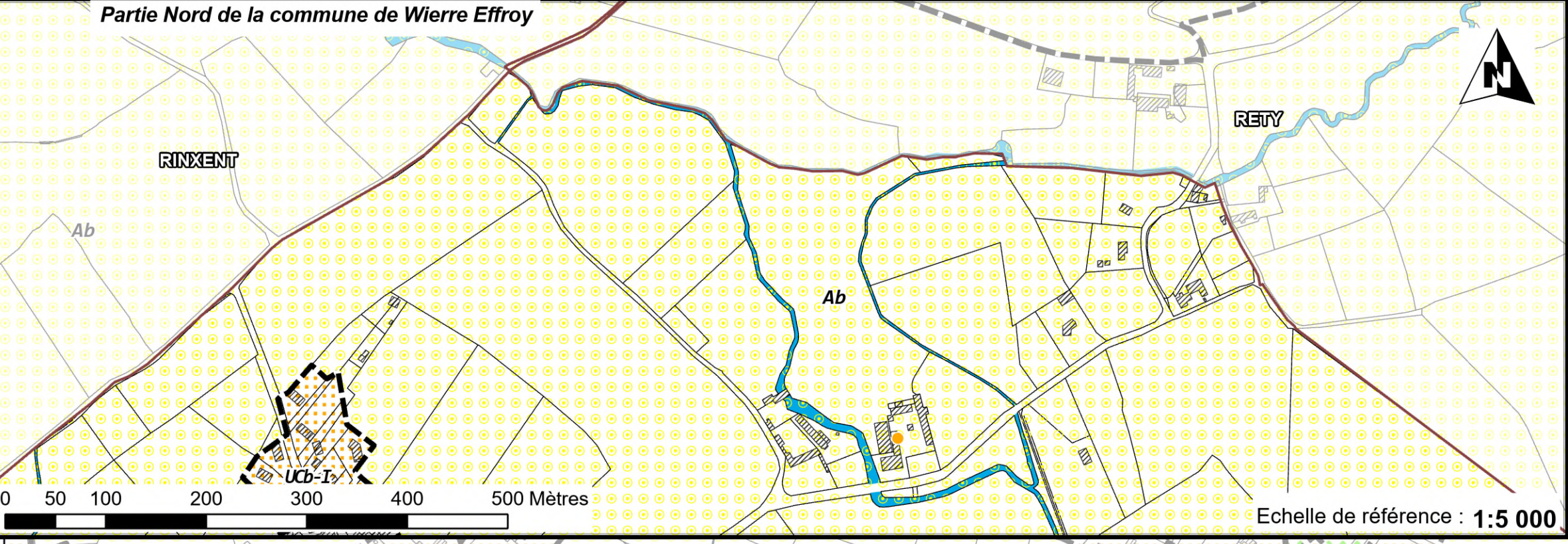
-  Terrain impropre à la construction (art. R151-31 du CU)
-  Dispositions particulières de l'implantation des constructions (loi Barnier, art. L111-6 du CU)
-  Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG, art. L151-41 5° du CU)
-  Secteur de Mixité Sociale (art. L151-15 du CU)
-  Périmètre de protection des commerces activités de services (art. R151-37, 4° du CU)
-  Limite d'implantation des constructions (art. R.151-39 du CU)

INFORMATIONS DE FOND DE PLAN

-  Bâti Cadastre
 - Bâti non présent sur le cadastre
 -  Parcelle Cadastre
 -  Limite communale
 -  Contours de la Terre des 2 Caps
 -  Linéaires divers
 -  Hydrographie
 -  Cimetières
 -  Aéroport, aérodrome
équipement sportif
 -  Exploitation agricole



Réalisation BDCO et CCT2C avec : ©IGN - BD Cartho® (2005) & BD Topo® (2011). ©DG| cadastre numérisé (2024)

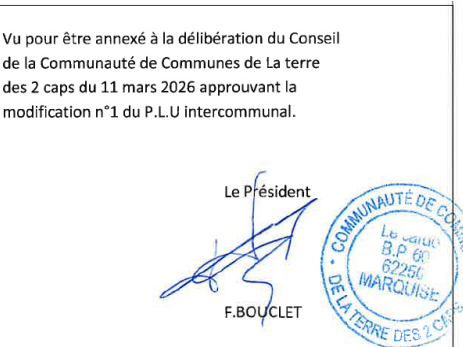


Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

PLAN
REGLEMENTAIRE
A-20

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
WIERRE EFFROY

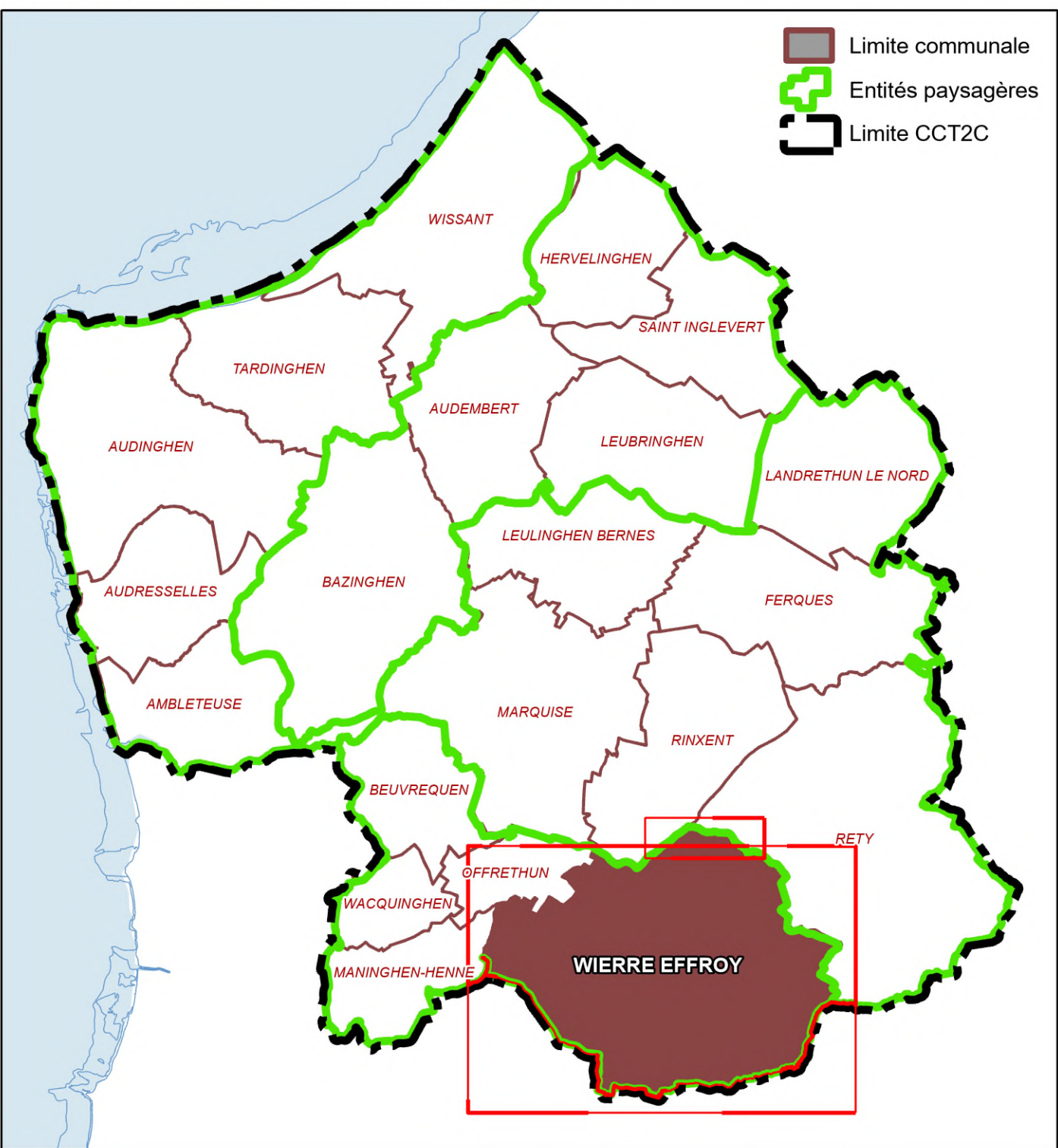


APPROBATION LE 04 Décembre 2019
Arrêt de projet : 30 Avril 2019

BOULOGNE-SUR-MER
Développement
Côte d'Opale

MODIFICATIONS DU DOCUMENT
• Révision n°1 : Approuvé le 11 Juin 2025
• Modification simplifiée n°1 : Approuvé le 11 Mars 2026

Localisation de la commune sur le territoire de la CCT2C



Légende :
Pour les règles applicables dans les zones du plan, se reporter au titre III du Règlement du PLU

ZONAGE (art. L123-1-5 du CU)

- Zones urbaines (U)
- Zones à urbaniser (AU)
- Zones agricoles (A)
- Zones naturelles et forestières (N) dont zones marines (Nm)

SITES DE PROJET - Opération Aménagement et de Programmation (OAP)

- Site OAP Habitat
- Site OAP Développement économique
- Site OAP Equipement

EMPLACEMENTS RESERVES

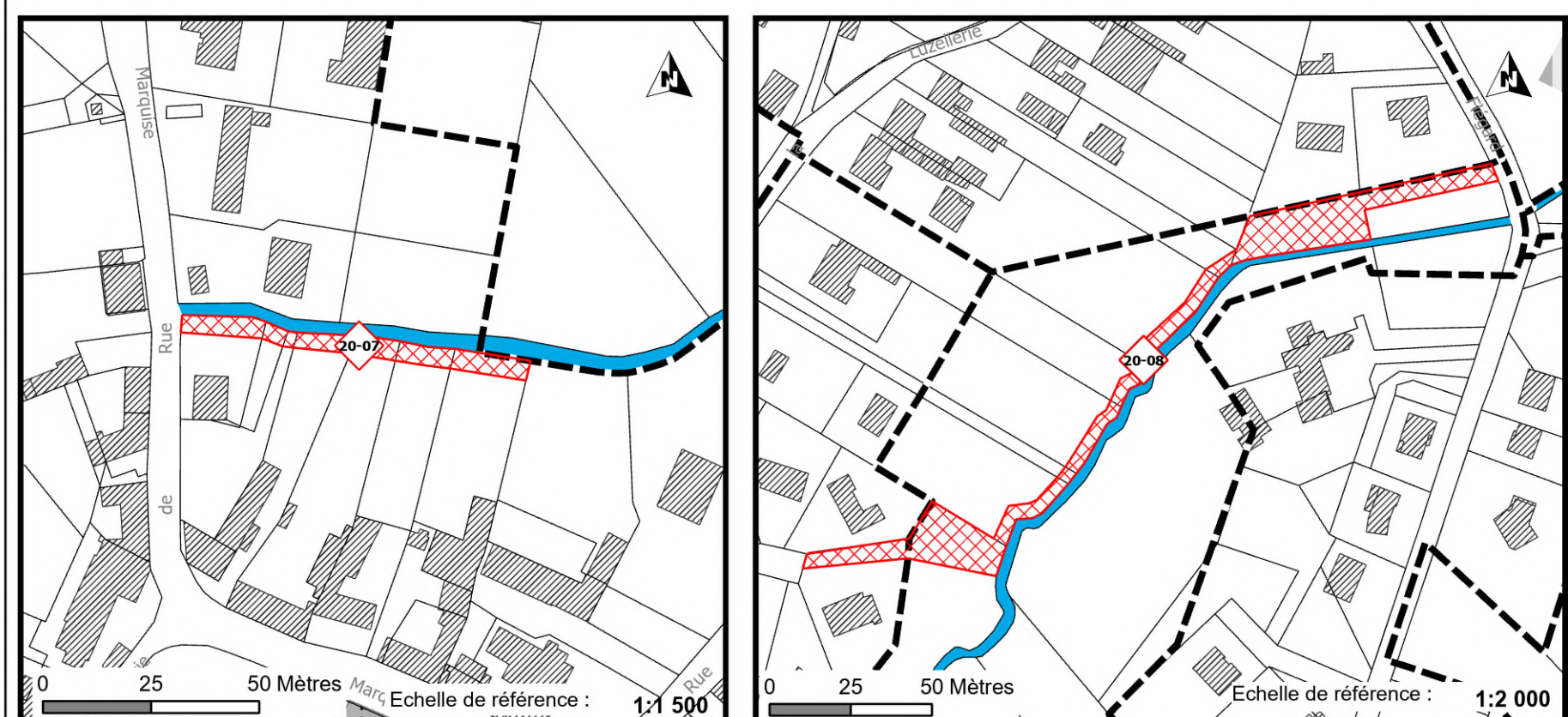
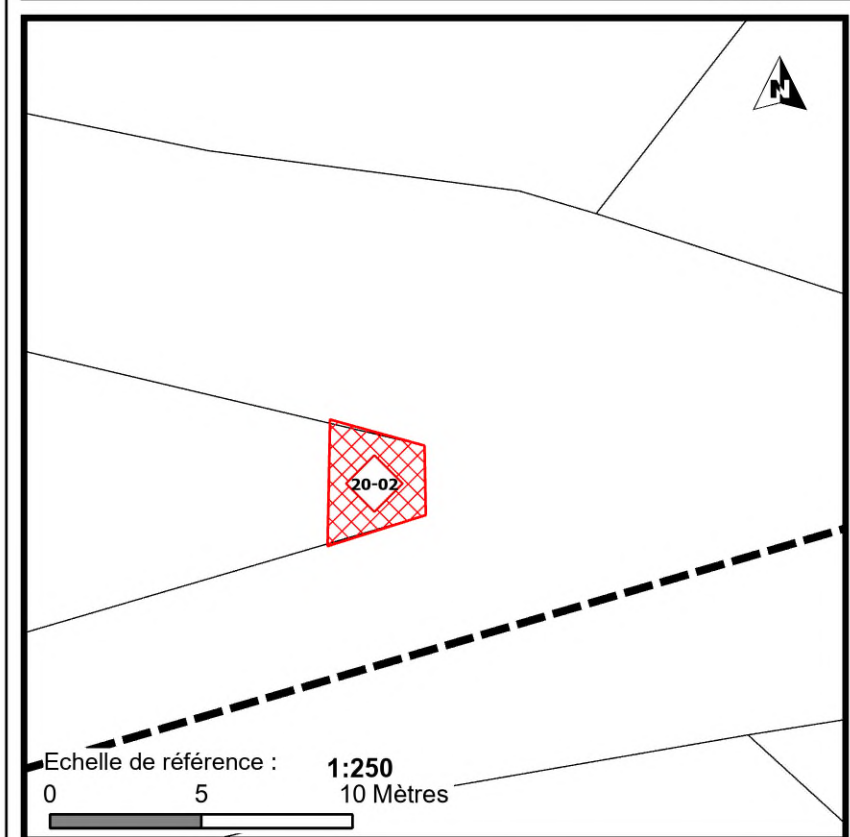
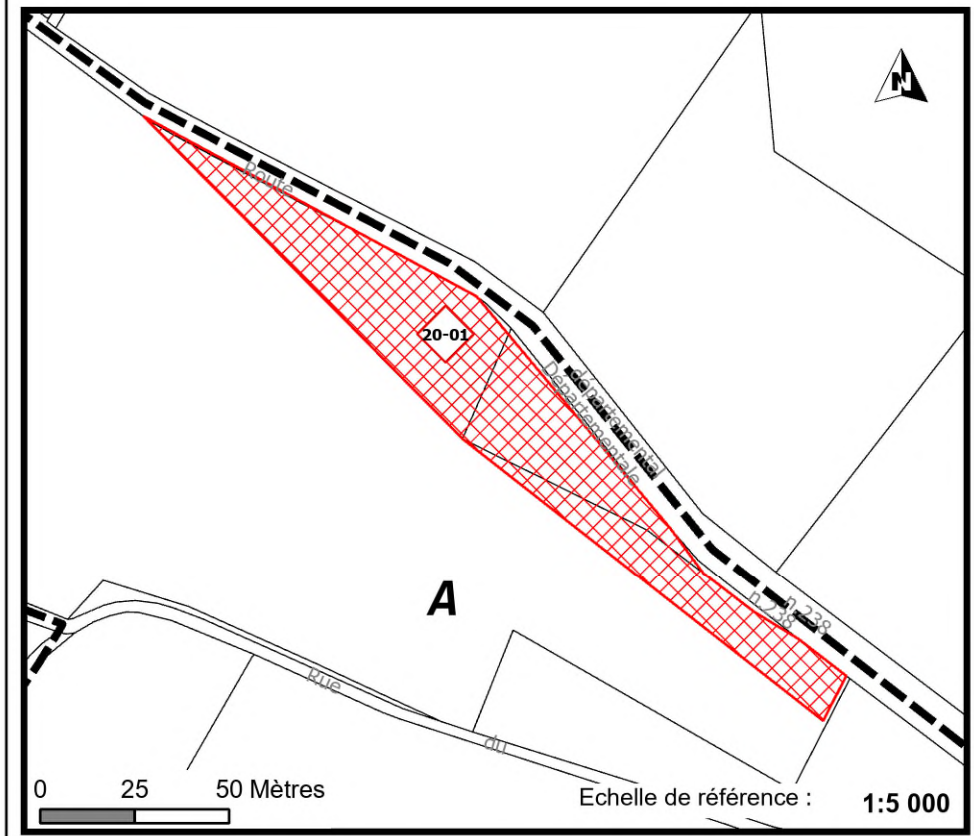
- Installations d'intérêt général à créer (art. L151-41 2° du CU)

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Terrain impropre à la construction (art. R151-31 du CU)
- Dispositions particulières de l'implantation des constructions (Loi Barnier, art. L111-6 du CU)
- Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG, art. L151-41 5° du CU)
- Secteur de Mixité Sociale (art. L151-15 du CU)
- Périmètre de protection des commerces activités de services (art. R151-37, 4° du CU)
- Limite d'implantation des constructions (art. R.151-39 du CU)

INFORMATIONS DE FOND DE PLAN

- Bâti Cadastre
- Bâti non présent sur le cadastre
- Parcelle Cadastre
- Limite communale
- Contours de la Terre des 2 Caps
- Linéaires divers
- Hydrographie
- Cimetières
- Aéroport, aérodrome, stade, équipement sportif
- Exploitation agricole



Zoom sur les emplacements réservés			Destinataire
Numéro	Surface (m²)	Description	
ER 20-01	6316	ER Elargissement de voie et ajout à la RD238	Département du Pas-de-Calais
ER 20-02	10	ER Traitement carrefour	Commune de WIERRE EFFROY
ER 20-07	351	ER Gestion de l'assainissement	Commune de WIERRE-EFFROY
ER 20-08	1843	ER Création d'une voie douce	Commune de WIERRE-EFFROY

